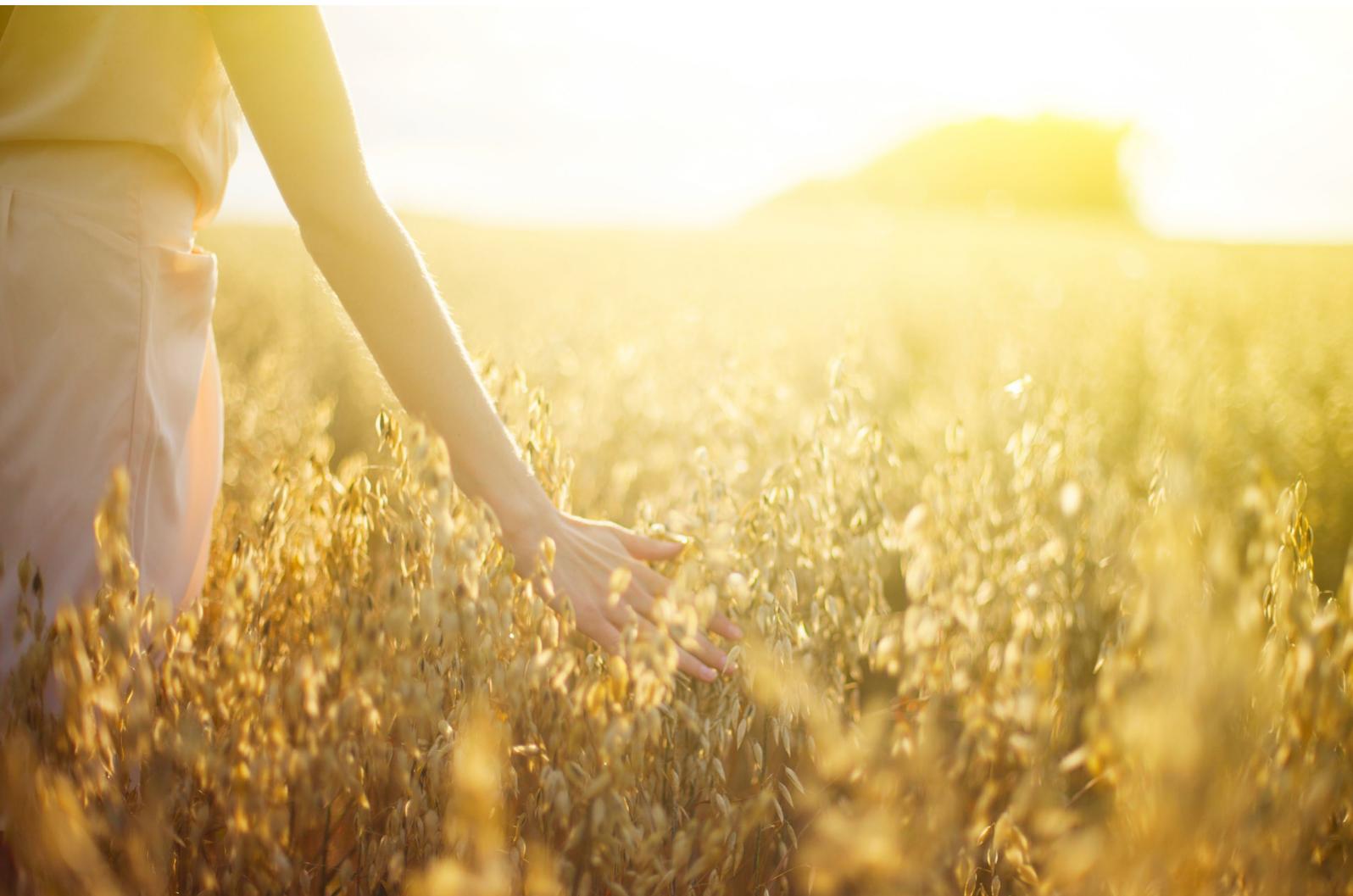




# Savoir tirer les leçons de la crise du Covid-19



## MANIFESTE POUR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SOLIDAIRE

MAI 2020







## # LE MANIFESTE

## # LES 8 FICHES QUI ILLUSTRENT

- 1 Les agriculteurs sont engagés dans la transition écologique
- 2 L'agriculture : une solution contre le changement climatique
- 3 Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier
- 4 Favoriser l'origine France
- 5 Renforcer le tissu productif français
- 6 Préserver les moyens de production pour une agriculture compétitive
- 7 Participer aux échanges mondiaux
- 8 Pour une Europe qui protège et accompagne les agriculteurs

## # LES PROPOSITIONS DE LA FNSEA

## # L'INFOGRAPHIE QUI RÉSUME





**LE MANIFESTE**

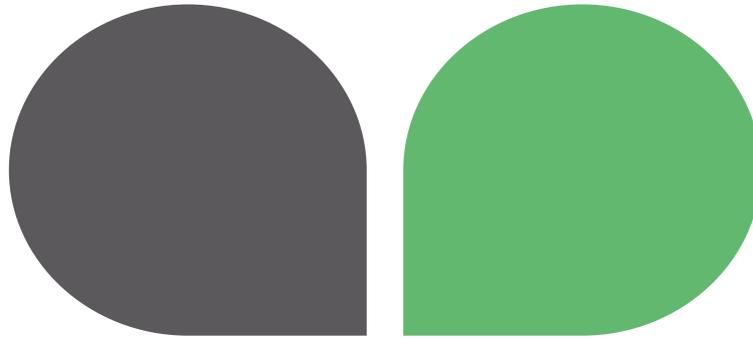


**Manifeste pour une souveraineté  
alimentaire solidaire**

**UNE ALIMENTATION POUR TOUS  
DANS LE RESPECT DE LA PLANÈTE**

Savoir tirer les leçons de la crise du Covid-19 :  
4 axes de réponses





# Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire

UNE ALIMENTATION POUR TOUS  
DANS LE RESPECT DE LA PLANÈTE



Savoir tirer les leçons de la crise du Covid-19 :  
4 axes de réponses



Depuis le début de l'épidémie du Covid-19, l'agriculture et l'alimentation sont redevenues des enjeux de politiques publiques. Faisons de cette prise de conscience, tardive, une chance pour remettre au centre de la stratégie française et européenne la souveraineté alimentaire.

La souveraineté alimentaire de la France, c'est la mise en œuvre de politiques agricoles et agroalimentaires permettant l'accès à une alimentation, en quantité et qualité suffisantes pour toute la population. Elle est indissociable du respect de conditions de production durables via des règles sociales et environnementales adaptées, et des conditions de rémunération des producteurs permettant d'assurer la résilience des exploitations. La souveraineté alimentaire, c'est donc d'abord conforter l'acte de production en France.

La souveraineté alimentaire, ce n'est pas le repli sur soi ou le rejet des échanges, mais s'inscrire dans le jeu du commerce international, avec des règles équitables et des contrôles aux frontières et des mécanismes de corrections du marché : l'alimentation n'est pas un marché comme les autres. C'est prôner la capacité des pays en développement à construire leur propre modèle de développement agricole. C'est aussi affirmer que notre agriculture participe à fournir des denrées aux pays qui n'ont pas la chance d'avoir une production suffisante et diversifiée sur leur sol.

La souveraineté alimentaire s'appuie sur une agriculture pour laquelle le progrès social et technique, la recherche, l'innovation et le développement apportent des solutions visant à l'inscrire dans une croissance durable.

Enfin, la souveraineté alimentaire doit être portée au niveau européen. C'est l'échelon cohérent pour peser dans le concert des nations. Ce doit être l'ambition de la Politique Agricole Commune.

Ainsi, pour la FNSEA, la souveraineté alimentaire implique une responsabilité de la puissance publique, mais aussi des acteurs, de s'engager à fournir, dans un modèle de croissance durable, une alimentation pour tous, en produisant toutes les gammes. Une responsabilité qui passe par 4 axes.



## IL FAUT UN PACTE ENTRE CITOYENS ET AGRICULTEURS POUR ASSURER UNE CROISSANCE DURABLE DE L'AGRICULTURE

### Les agriculteurs s'engagent sur la transition écologique pour apporter les solutions de demain :

- Sur l'adaptation au changement climatique,
- Sur le développement de la biodiversité,
- Sur l'utilisation raisonnée des intrants
- Sur le développement de circuits de distribution avec une meilleure répartition de la valeur...



### La société s'engage à accompagner la transition écologique de l'agriculture française :

- En privilégiant le dialogue constructif plutôt que la stigmatisation destructrice des pratiques,
- En plaçant les agriculteurs en situation de vivre dignement de la vente de leurs produits afin de répondre toujours mieux aux attentes sociétales sur la transition écologique,
- En permettant la conciliation entre activité économique et transition écologique.

### L'Etat s'engage à accompagner financièrement et réglementairement :

- En cessant la politique exclusive de montée en gamme mais en donnant à l'agriculture française la possibilité de produire pour toutes les gammes,
- En accompagnant les transitions écologiques de toutes les exploitations agricoles (conventionnelles, labellisées, certifiées...),
- En mettant en place une politique ambitieuse de développement de l'économie circulaire,
- En s'appuyant sur la recherche, fondamentale et appliquée, et l'innovation, notamment des agriculteurs, pour trouver les réponses permettant de soigner les plantes et les animaux.

## 1. Il faut défendre une indépendance agricole française pour l'alimentaire et le non alimentaire :

### En valorisant l'acte de production sur le territoire

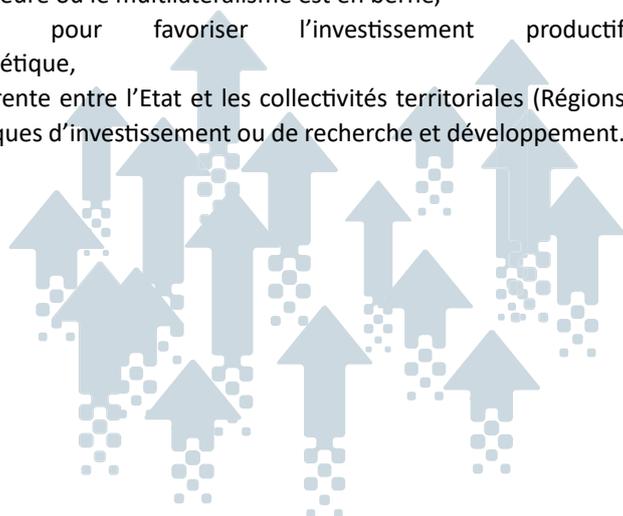
- En exigeant de la puissance publique le respect des conditions d'un juste partage de la valeur via des prix agricoles rémunérateurs, la crise démontrant les déséquilibres du rapport de force entre acteurs des filières...
- En fixant des objectifs de production par filières au sein des interprofessions,
- En s'appuyant sur la pluralité des formes d'agriculture française qui offre une production de qualité sanitaire irréprochable,
- En donnant de la compétitivité et de la résilience aux exploitations françaises pour faire face aux aléas (économiques, climatiques, sanitaires, réglementaires), notamment pour les exploitations agricoles qui produisent pour les segments de marché à faible valeur ajoutée,
- En réduisant la complexité administrative des exploitations (fiscale, sociale, environnementale) qui deviennent des charges fixes disproportionnées,
- En renforçant les territoires, espaces de proximité, en stimulant les implantations économiques par des avantages fiscaux...
- En valorisant les métiers et les formations agricoles afin de les rendre attractives et en favorisant l'émergence de projets source d'emploi dans un contexte de remontée du chômage.

### En confortant et en (re)construisant des filières sur le territoire

- Par une politique d'investissement et de compétitivité (notamment via des baisses de charges) qui s'appuie sur la recherche et l'innovation sur l'ensemble des maillons des filières et notamment la logistique et les capacités de stockage,
- Par la promotion de l'origine France permettant d'associer les consommateurs, de les responsabiliser et de les former sur la construction du prix de leur alimentation,
- Par la mise en œuvre des EGA afin de favoriser la contractualisation et mener des politiques de long terme,
- Par un partage de la valeur qui permet de tenir compte des coûts de production français,
- Par le développement de filières longues de biomasse génératrice de valeurs non alimentaires (énergie, bioplastique, chimie verte...).

## 2. Il faut se doter de moyens à la hauteur de l'ambition

- Par un budget de la PAC en hausse sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers : refus de la baisse. La PAC doit être repensée par le prisme de la souveraineté alimentaire et économique européenne, à l'heure où le multilatéralisme est en berne,
- Par des affectations budgétaires d'envergure pour favoriser l'investissement productif Agri-Agro et accompagner les transitions écologique et énergétique,
- En tirant meilleur parti d'une interaction plus forte et cohérente entre l'Etat et les collectivités territoriales (Régions notamment) dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement ou de recherche et développement.



# 3

## IL FAUT FAIRE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR NOTRE PAYS ET POUR L'EUROPE

### 1. La souveraineté alimentaire est une chance pour la France et pour l'Europe :

- Pour les consommateurs,
- Pour plus de résilience face aux crises,
- Pour plus d'emploi,
- Pour plus de dynamisme territorial,
- Pour les équilibres alimentaires mondiaux,
- Pour plus de stabilité politique internationale.



### 2. La souveraineté alimentaire nécessite de repenser l'attitude de la France et de l'Europe face à la mondialisation, ce n'est pas un repli sur soi :

- Des outils de correction de marchés sont nécessaires pour permettre aux agriculteurs de supporter la volatilité. Des mécanismes de gestion de crise s'imposent pour une meilleure répartition de la valeur.
- Prôner la souveraineté alimentaire en France, c'est aussi prôner la capacité des pays en développement à construire leur propre modèle de développement agricole. La capacité des pays en développement à construire leur souveraineté alimentaire est un gage de stabilité,
- Mais le développement du commerce international demeure indispensable car il est impératif que la France et l'Europe participe à l'équilibre alimentaire mondial. L'export agro-alimentaire est, ne l'oublions pas, une clé de la balance commerciale excédentaire française et de la création de richesse et d'emploi en France,
- Nous souhaitons donc à la fois produire suffisamment pour le marché alimentaire interne et être présent dans les échanges internationaux, mais à des conditions équitables : N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas !



## IL FAUT PLUS D'EUROPE !

# 4

- Comme en 2008, les institutions européennes ont rapidement réagi pour des simplifications administratives... Mais dès qu'il s'agit d'aborder les questions budgétaires, les dissensions entre Etats Membres resurgissent et bloquent l'action, pourtant attendue de l'Union...
- La PAC est pourtant la première politique intégrée et demeure un ciment de l'UE,
- La PAC doit fixer un objectif de production à l'Union Européenne pour garantir une alimentation pour tous, tous les marchés, tous les budgets, en étant irréprochable sur la traçabilité et la partie sanitaire. Agriculture conventionnelle, agriculture biologique, agriculture raisonnée, circuits courts, haut de gamme, entrée de gamme, la politique agricole européenne doit s'appuyer sur la diversité des formes d'agriculture dans le but de nourrir nos concitoyens qu'ils soient dans les villes ou en zone rurale,
- Plus d'Europe, c'est aussi réduire d'urgence les distorsions internes à l'UE et aller vers plus d'harmonisation fiscale, sociale et environnementale. Ce chantier est en panne,
- Plus d'Europe, c'est enfin repenser le rôle des institutions et le renforcement de l'Union politique grâce à un véritable système de responsabilité démocratique, de légitimité et de renforcement des institutions.



# LES 8 FICHES QUI ILLUSTRENT SORTIE DE CRISE COVID-19



- 1 Les agriculteurs sont engagés dans la transition écologique**
- 2 L'agriculture : une solution contre le changement climatique**
- 3 Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier**
- 4 Favoriser l'origine France**
- 5 Renforcer le tissu productif français**
- 6 Préserver les moyens de production pour une agriculture compétitive**
- 7 Participer aux échanges mondiaux**
- 8 Pour une Europe qui protège et accompagne les agriculteurs**



Les agriculteurs s'engagent dans la transition écologique pour apporter les solutions de demain :

- Sur l'adaptation au changement climatique
- Sur le développement de la biodiversité
- Sur la réduction des produits phytosanitaires lorsque des alternatives pour la protection des plantes existent à coût acceptable
- Sur le développement de circuits de distribution avec une meilleure répartition de la valeur...

D'ores et déjà, la mobilisation des agriculteurs contribue à de vrais résultats.

### Les agriculteurs, acteurs de la biodiversité



#### ➤ L'agriculture, une alliée capitale pour la biodiversité :

- **1 ha de sol = +2 tonnes de lombrics et 1g contient près d'1 milliard de bactéries**
- **13 millions d'ha de prairies** en France, soit 20 % du territoire. Les prairies stockent dans leurs sols autant de carbone que les sols de forêts. On estime que **760 kg de carbone/ha/an** sont stockés par les prairies permanentes
- **3,4 millions d'ha de couverts inter-cultures**
- **Plus de 700 000 km de bosquets, haies et lisières de bois entretenus**, soit 17 fois le tour de la Terre
- La France riche de sa biodiversité agricole : **41 races de chevaux, 57 races ovines, 46 bovines, 420 variétés de pommes de terre, 178 variétés de pois et haricots, + 150 plantes aromatiques...**
- Plus de 400 agriculteurs engagés dans l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB)

#### ➤ Les agriculteurs s'engagent dans la préservation ou l'amélioration de la biodiversité : des contrats de prestation de services environnementaux (CPSE) privés ou publics se mettent en place sur les milieux naturels, agricoles et forestiers afin de préserver et/ou de favoriser la biodiversité. Cela permet aux agriculteurs de réaliser volontairement et à la demande d'un client des mesures de préservation ou de restauration de l'environnement. Un partenariat national a été créé afin de déployer les CPSE sur tout le territoire métropolitain : **Epiterre**.

#### ➤ Agrapi : un projet pour observer comment se comporte les ruches en milieu agricole

- **5 ruchers** sédentarisés dans des zones agricoles sur 5 départements (Vendée, Loiret, Marne, Hérault, Gironde).
- 6 ruches par site suivies sur 3 à 5 ans, pour un total de 30 ruches.
- 5 apiculteurs et plus de 80 exploitants agricoles participent au projet.
- 1 à 2 réunions annuelles par sites pour rassembler les acteurs locaux du projet.
- En 2020, **130 ha de plantes mellifères** (jachères, CIPAN) ont été semées au printemps aux alentours de 3 des ruchers Agrapi.



### ➤ Traitement des déchets des collectivités locales

- Par la méthanisation : environ 600 sites de méthanisation agricole
- Par le compostage : développement du métier d'agriculteurs composteurs
  - 42 plateformes traitant plus de 500 000 tonnes de déchets organiques
- Valorisation organique des déchets issus des collectivités par épandage :
  - Plus de 700 000 tonnes de Matière Sèche de boues urbaines/an
  - 3 millions de tonnes de Matière Sèche de biodéchets/an

### ➤ Recyclage des déchets issus de l'agrofourniture avec A.D.I.VALOR

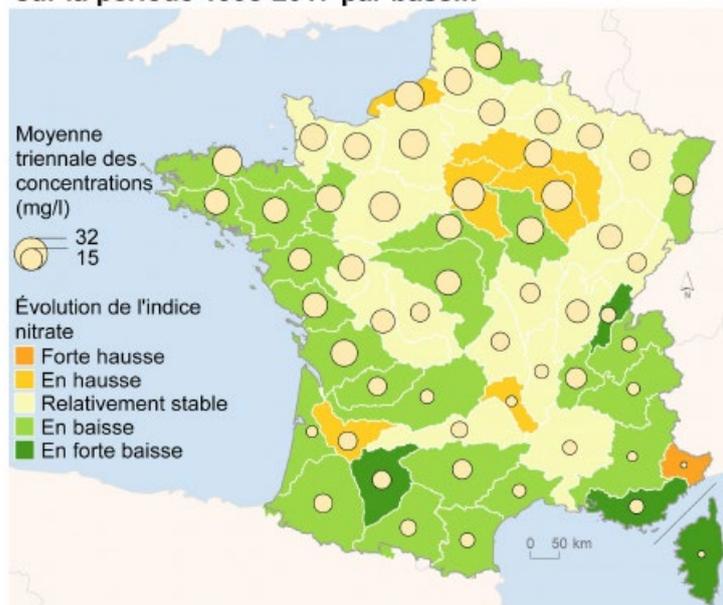
- Eco-organisme en place de manière volontaire depuis 2001.
- 300 000 agriculteurs trieurs
  - 22 flux de déchets triés
  - Volume collecté : plus de 70 000 tonnes/an, soit plus de 65 % du gisement total
  - Progression continue du volume collecté : en 2018, + 6 500 tonnes collectées par rapport à 2017
  - Le volume collecté est recyclé à plus de 70 %
  - Plus de 90 % des produits recyclés le sont dans l'UE, dont 75 % en France.

### ➤ Gestion des pneus d'ensilage

- Mise en place de l'association ENSIVALOR en octobre 2019 pour accompagner les projets de collecte des pneus d'ensilage.
- Objectif : collecter et valoriser 15 000 tonnes de pneus chaque année.

### ➤ Réduction des concentrations en nitrates dans les eaux de surface en France

Évolution des nitrates dans les cours d'eau sur la période 1998-2017 par bassin



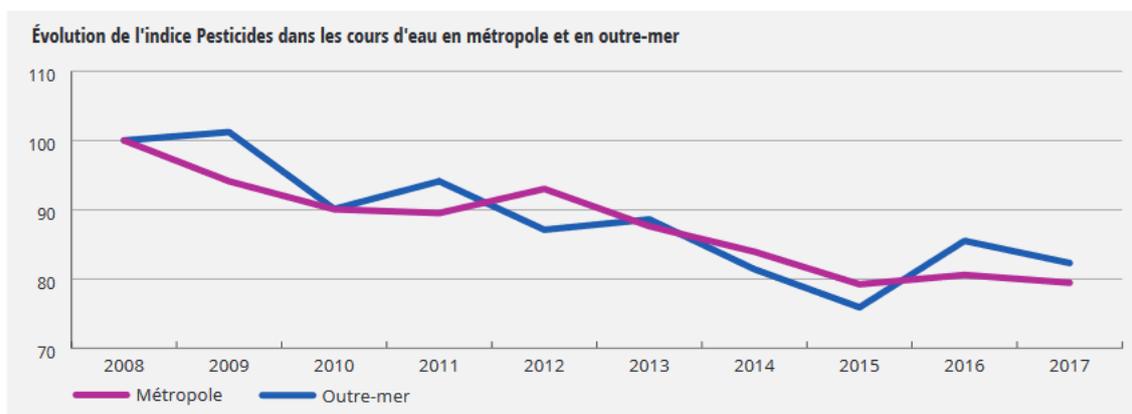
Source : Système d'Information sur l'Eau, [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

En 2018 en Bretagne, 80 % des 738 stations présentent une concentration en nitrates inférieure à 50 mg/L ("bon état") contre seulement 50 % des 720 stations en 1998.

## ➤ Amélioration des pesticides dans les cours d'eau

La note de suivi Ecophyto 2018-2019 souligne que « *les derniers résultats, datant de 2017, montrent des signes d'amélioration dans presque tous les territoires* ».

L'indice pesticides dans les cours d'eau (IPCE) montre une diminution sensible de la contamination chronique des cours d'eau par les substances composant les produits phytopharmaceutiques.



D'autres indicateurs traduisent également les actions des agriculteurs en faveur d'une protection des plantes toujours plus durable :

- **Évolution des substances les plus préoccupantes** : -15 % pour les CMR1 et -9 % pour les CMR2 en moyenne triennale entre 2009-2011 et 2016-2018.
- **Évolution des produits de biocontrôle à risque faible** : +4 % entre 2016 et 2017, +20 % entre 2017 et 2018 et +85 % en moyenne triennale entre 2009-2011 et 2016-2018. 24 % de la QSA totale, dont 66 % pour le soufre.

## Les agriculteurs engagés dans la préservation de la qualité de l'air



- Diminution drastique du recours aux engrais azotés responsables des émissions de : entre 1990 et 2014, les livraisons d'engrais en Provence, Languedoc-Roussillon, Ile de France, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nord-Pas-de-Calais ont diminué de plus de 30 %.
- Dans les élevages IED, mise en application des meilleures techniques disponibles définies au niveau européen afin de réduire les émissions d'ammoniac : fixation de seuils à ne pas dépasser, couverture des fosses, obligation d'utiliser du matériel d'épandage limitant la volatilisation, alimentation biphase des animaux.
- En juillet 2019, suite à un important travail de la profession agricole française, publication par l'ADEME et par la Commission Européenne, d'un Guide des Bonnes Pratiques en faveur de la Qualité de l'Air, regroupant un ensemble de fiches synthétiques sur l'alimentation des animaux d'élevage, la bonne gestion des lisiers-fumiers en bâtiment, l'introduction de légumineuses dans les systèmes culturaux, etc.



### ➤ Développement de l'agriculture biologique

- Une poursuite de la croissance en France :
  - **5 000 nouvelles exploitations** en 2018 soit 41 600 exploitations au total (**9,5 %** des exploitations)
  - + 14 % de poulets bio ou en conversion en 2018, +29 % de surfaces céréalières, +20 % de vignes.
  - La France est le **3<sup>e</sup> pays européen** en termes de surfaces, avec 7,5 % de la SAU en bio.
- Une consommation en hausse, qui témoigne de la confiance des consommateurs et de l'attrait du label :
  - **Croissance du marché de 14,3 %** en 2018.
  - **71 % des Français** consomment des produits bio au moins une fois / mois.
- Le plan Ambition bio 2022 fixe **15 % de la SAU** en agriculture biologique en 2022.

### ➤ Accélération de la certification environnementale

- Une certification environnementale globale portée par le Ministère de l'Agriculture :
  - Une démarche basée sur **4 thématiques** : biodiversité, gestion phytosanitaire, fertilisation, gestion de la ressource en eau.
  - Une démarche progressive, à niveaux, qui **valorise le progrès continu** des agriculteurs.
  - Un niveau 3 (HVE) qui repose sur une **obligation de résultats** à l'échelle de l'exploitation et qui bénéficie d'un logo pour les produits issus des exploitations "Haute Valeur Environnementale"
- Une accélération des certifications entre juillet 2019 et janvier 2020 :
  - Plus de **12 000 exploitations** à son niveau 2 et **5 399** à son niveau 3 "Haute Valeur Environnementale" en janvier 2020.
  - **Doublement du nombre d'exploitations** certifiées HVE en 6 mois (juillet 2019 – janvier 2020).
  - **59 démarches de producteurs** reconnues au niveau 2.
- Un engagement des filières dans la démarche :
  - **10 000 exploitations maïsicoles** HVE (10 %) d'ici 2025.
  - **100 % des caves coopératives** engagées dans une démarche environnementale, dont 50 % en bio ou HVE, d'ici 5 ans.
  - **50 % de la production (en valeur) de fruits et légumes frais et transformés** engagée dans la certification environnementale d'ici 2023.
  - **200 ha de production horticole** engagés en 2022.



Les scientifiques s'accordent sur l'urgence d'atteindre d'ici 60 ans la neutralité carbone (zéro émissions nettes) à l'échelle planétaire, seul moyen de limiter le réchauffement à +1,5°C. La France a inscrit l'objectif d'atteindre pour 2050 la neutralité carbone (-46 % des émissions agricoles entre 2015 et 2050). En plus de garantir la souveraineté alimentaire du pays, l'agriculture française peut également répondre aux enjeux de la décarbonation. L'agriculture dispose d'une palette d'outils pour à la fois s'adapter au changement climatique, atténuer les émissions de gaz à effet de serre et jouer un rôle déterminant dans la captation de carbone. Bien sûr il faut les faire connaître davantage et les déployer sur le terrain, mais les agriculteurs sont déjà engagés dans la réalisation d'objectifs ambitieux.

Pour la France, la neutralité carbone en 2050 c'est :

- Diviser par 6 les émissions de GES → **L'Agriculture doit diminuer de 46 % des émissions**
- Multiplier par 3 notre puits de carbone → **L'Agriculture est un puit de carbone (4/1000)**
- Décarboner entièrement la consommation d'énergie → **L'Agriculture produit 20 % des ENR**

### Les agriculteurs diminuent leurs émissions atmosphériques



- **Le secteur agricole a diminué de 8 % ses émissions durant les 20 dernières années, naturellement, grâce à une agriculture efficiente et intensifiée.**
  - **Intensification des systèmes et pratiques de culture et d'élevage** ; (-23,8 % d'émissions de GES / L de lait produit entre 1990 et 2010)
  - **Augmentation de la productivité** et de l'efficacité de production animale à l'unité produite (Diminution du cheptel de 10 % pour les bovins, -31 % pour les ovins/caprins entre 1990 et 2015) ;
  - **Rationalisation et efficacité des épandages** d'engrais azotés ; cela a permis un gain de 3 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. (Depuis 1990, la France a produit 30 % de céréales en plus avec 20 % d'azote en moins)
  - Ce bon résultat est également dû à **la synergie entre bonnes pratiques agricoles et efficacité économique** (depuis 1990, la France a produit 30 % de céréales en plus avec 20 % d'azote en moins).
- **Les défis actuels ne doivent pas masquer les performances passées.** Les solutions existent, elles sont multiples (outils d'aide à la décision pour la gestion de l'azote, certificats d'économie d'énergie...), il faut maintenant les déployer à grande échelle.

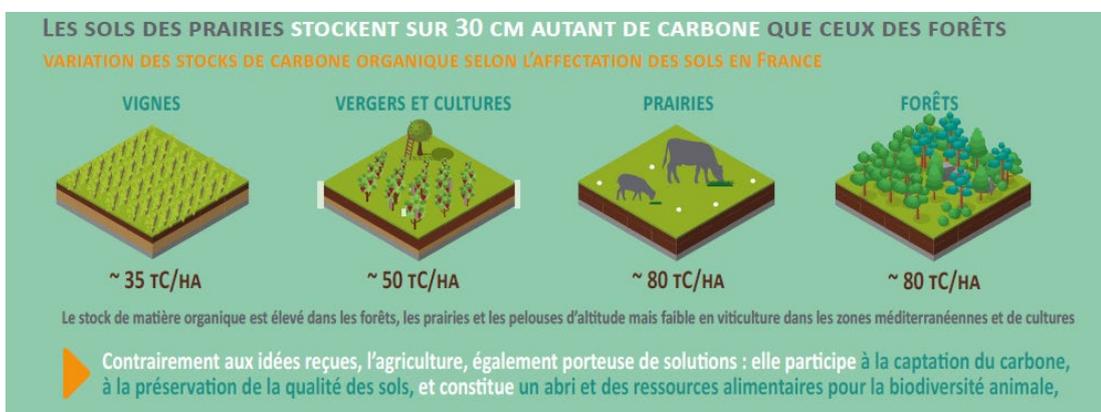
#### ➤ **Exemple : CAP'2ER :**

**Les éleveurs ont développé une véritable stratégie professionnelle bas carbone** pour leur filière d'élevage dans le cadre de la CNE (Conseil National de l'Élevage), dans laquelle s'inscrit le développement de l'outil CAP'2ER. La filière laitière s'est engagée à permettre à 50 % des éleveurs français de s'inscrire dans la démarche Ferme laitière bas Carbone et 100 % à 10 ans. En outre, la filière s'est engagée à réduire son impact carbone de 20 % d'ici 2025.

## L'agriculture capte le carbone atmosphérique :



Par la fixation du carbone de l'air dans la matière végétale, les activités agricoles recyclent une partie du carbone émis.



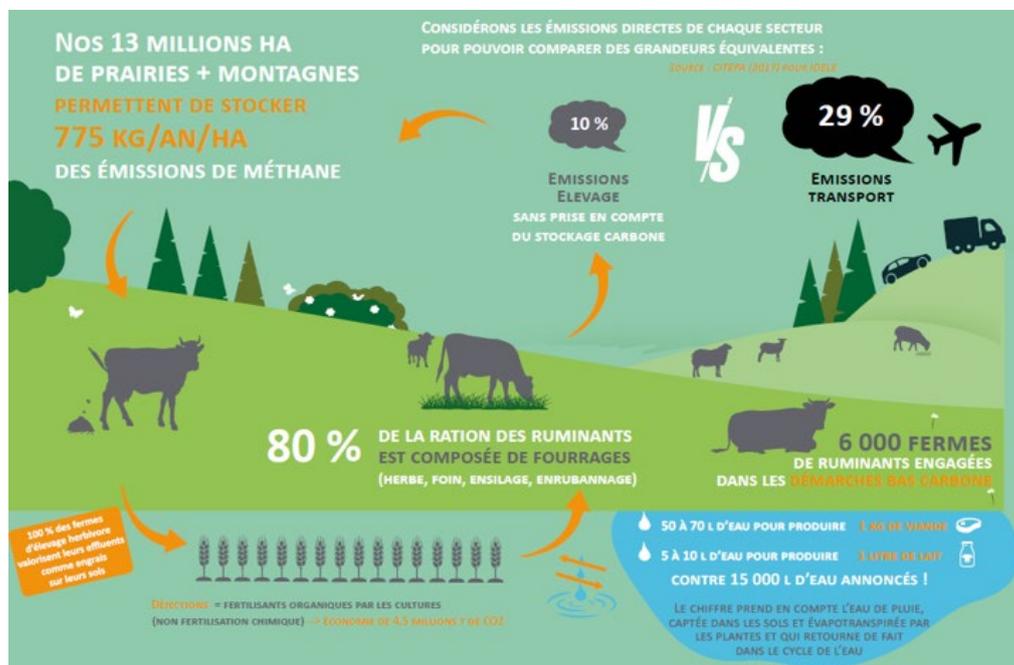
### ➤ L'agriculture s'engage pour l'initiative 4 / 1000 :

**L'INRA estime qu'au maximum le potentiel total du stock additionnel agricole est de 8,43 millions de tonnes de carbone par an sur les 30 premiers centimètres du sol :**  
 soit 4 pour 1 000 de hausse potentielle du stock français.

- ⇒ Quantité nécessaire pour compenser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre produits par la planète en un an.
- ⇒ L'AGPM est partenaire de l'initiative, aux côtés de l'ACTA, l'IDELE, Interbev et le CNIEL

➤ **L'élevage :**

D'après l'Institut de l'élevage, Le stockage de carbone dans le sol des prairies et des haies compenserait en moyenne 30 % des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO<sub>2</sub>) de l'élevage herbivore (entre 24 % et 53 % selon les systèmes d'élevage bovin viande). Cela correspond à environ 75 % des émissions de méthane des bovins.



➤ **Les grandes cultures :**

Elles captent chaque année 290 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> de l'air par la photosynthèse. Elles sont le point de départ d'une bioéconomie durable et porteuse de solutions pour : nourrir, fournir de l'énergie, des matériaux et réduire les émissions gaz à effet de serre. Ce potentiel carbone peut, et mérite, d'être amplifié par l'insertion des cultures intermédiaires dans les systèmes innovants de trois cultures en deux ans, et l'augmentation du potentiel de production de biomasse à l'hectare.



➤ **Carbocage : valoriser le carbone stocker par les haies (Pays de la Loire)**

Engager les territoires dans la gestion durable des haies, permettant le stockage du carbone émis. Avantages : la résolution des problèmes d'érosion, la gestion optimisée de l'eau et la production de bois d'œuvre. Ce projet pilote est financé par l'ADEME sur 3 ans, il permet de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage de carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local sur 3 territoires pilotes : le Pays des Mauges, le Pays du Roi Morvant et le Pays de la Vallée de la Sarthe.

L'agriculture **adapte sans cesse ses pratiques en conciliant performance économique** et écologique avec l'agriculture de précision, les outils d'aide à la décision (comme Cap2ER), les systèmes d'information ou les biotechnologies qui apportent des solutions pour réduire les impacts et s'adapter au dérèglement climatique. Elle participe activement à la transition énergétique de la France, et lutte contre la déforestation importée.

- **L'agriculture fait partie des principaux acteurs de la bioéconomie : produire du carbone « vert » à partir du carbone atmosphérique.**
  - **La contribution de l'agriculture à la production d'énergie renouvelables en France est de 20 %.** Le secteur pourrait doubler sa production d'énergie renouvelable en 2030 (ADEME).
  - **La biomasse permet de produire 60 % du bouquet énergétique français** (biocarburants, bois paille et biodéchets),
  - **10 % de la chimie et des matériaux sont également issus de la biomasse.**
  - Cela représente plus de 300 milliards € de chiffre d'affaires annuel et 1,9 millions d'emplois créés dans les territoires.

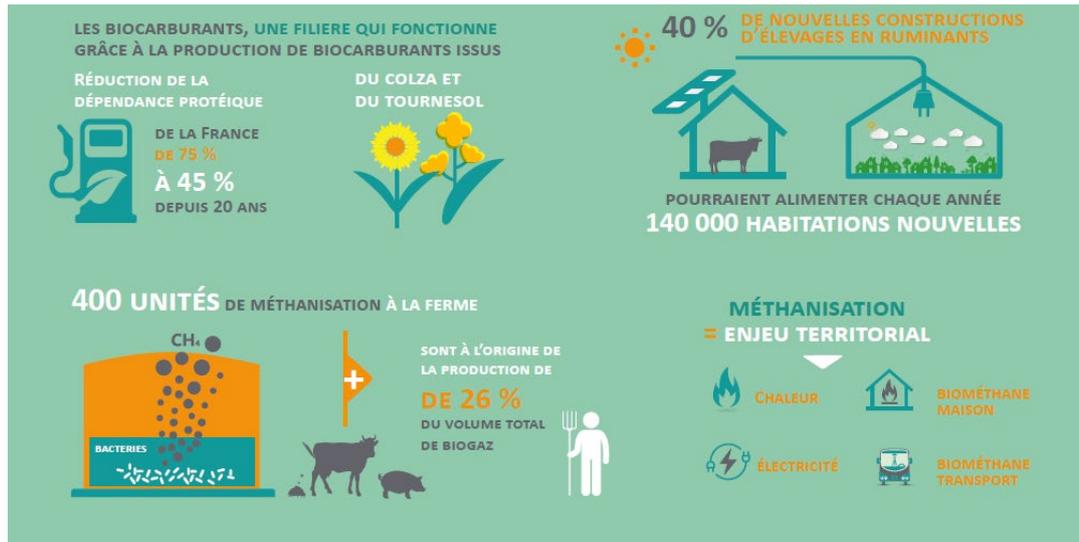


L'ensemble de ces nouveaux débouchés placent l'agriculture au cœur des objectifs d'indépendance au fossile fixés dans les politiques climatiques de la France. Ils sont porteurs d'un nombre très important d'externalités positives :

- **La production d'énergie solaire sur les toitures agricoles**
  - **13 % de la production d'énergie solaire est agricole.**
  - 44 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments neufs ou rénovés ont été construits ces dix dernières années, aptes à accueillir du solaire photovoltaïque.
  - En 2030, cette production pourrait augmenter de 20 %, notamment grâce au potentiel élevé d'installation de nouveaux panneaux solaires sur les toitures agricoles.
- **La production de biocarburants et autonomie protéinique de la France**
  - Taux d'autosuffisance en protéines végétales de près de 55 %, contre 30 % en moyenne en Europe.
  - Permettent une diminution de 60 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux carburants fossiles.
  - Contribuent à ancrer près de 30 000 emplois dans les territoires ruraux ;
  - Dans son plan de filière élaboré par Terres Univia dans le cadre des EGA, la filière oléoprotéagineuse considère qu'il est possible d'**atteindre une autonomie protéique de 65 % d'ici 5 ans** (trajectoire obligatoire si nous souhaitons une autonomie d'ici 2030).

➤ **Lutter contre la déforestation importée :**

- **La plateforme Duralim, portée par 61 acteurs de la filière élevage (Coop de France, SNIA, Avril, ...)** et lancée en 2016 répond aux enjeux de la lutte contre la déforestation importée.
- Première plateforme collaborative française de l'alimentation durable des animaux d'élevage
- Son ambition est d'atteindre, **au plus tard en 2025, 100 % d'approvisionnements durables**, avec un objectif zéro déforestation : en phase avec les objectifs et le calendrier de la SNDI (Stratégie Nationale de lutte contre la déforestation importée)
- Pour info, La France importe entre 1% et 2% du soja produit dans le monde.



➤ **Méthanisation : Intérêts environnementaux, économiques et sociaux**

**Cartographie des externalités positives de la filière biométhane**





#### Priorité au maintien et à l'application de l'ensemble du dispositif EGA



- ⇒ « La grande distribution, positionnée par le Gouvernement comme acteur incontournable est redevenue un interlocuteur fréquentable et maintient plus que jamais sa ligne du prix bas... »
- ⇒ « En exigeant de la puissance publique le respect des conditions d'un juste partage de la valeur via des prix agricoles rémunérateurs, la crise démontrant les déséquilibres du rapport de force entre acteurs des filières... »

#### Constat du déséquilibre du rapport de force et de ses conséquences :

- 4 centrales d'achat
  - 34 % de part de marché pour la centrale d'achat commune Système U-Carrefour
  - 11 500 industriels
  - 448 500 agriculteurs
  - Pendant la crise : selon IRI, les grandes surfaces absorberaient 70 % des repas pris habituellement hors domicile.
  - Sur 100 euros de dépenses alimentaires, 6,50 € reviennent aux producteurs.
  - Le résultat courant avant impôt (RCAI/Utans) des exploitations agricoles se caractérise par une forte disparité :
    - En 2018, la moitié des exploitations ont un résultat compris entre 7 000 € et 40 000 €, un quart gagnent moins de 7 000 € et 10 % ont un résultat négatif.
    - Depuis 1990, la variabilité des revenus a triplé pour les grandes cultures et presque doublé pour les bovins laitiers, elle est restée stable pour la viticulture et le maraîchage. (Source : diagnostic PSN)
    - Certains secteurs connaissent des baisses de revenus depuis une dizaine d'année. C'est le cas des exploitations en grande culture (RCAI divisés par 2 entre 2010 et 2018).
    - Malgré une augmentation de la productivité des exploitations d'élevage bovins-ovins-mixtes de 18 % entre 2002 et 2015, les revenus des exploitations de ces filières n'ont pas augmenté, notamment du fait de la productivité stagnante des industries du secteur aval (source : diagnostic PSN).
  - Jusqu'en 2019, la guerre des prix a provoqué une destruction de valeur chaque année de près d'un milliard €.
- ⇒ « Par la mise en œuvre des EGA afin de favoriser la contractualisation et mener des politiques de long terme »
  - ⇒ « Par un partage de la valeur qui permet de tenir compte des coûts de production français »

#### Avant la crise, les EGA commençaient à montrer des résultats positifs :

- Des indicateurs de coût de production et de prix de marché existent dans la plupart des filières.
- Des guides de relations contractuelles, des accords rendant la contractualisation obligatoire sont disponibles pour inciter les acteurs à contractualiser.
- Exemple laitier : selon la FNPL, l'effet EGAlim serait de l'ordre de + 10 € /1000 L, très variable selon les laiteries pour atteindre environ 370 € / 1000 L.
- Comparé à mars 2019, les prix payés aux producteurs de fruits et légumes ont progressé de 10,6 %, hausse tirée par les légumes (salades, concombres et endives), selon l'Insee.

## NOS DEMANDES :

- Pas de remise en cause de la Loi EGalim : prolongation du dispositif SRP/Promos ;
- Poursuite des contrôles et sanctions concernant les pratiques de l'aval de la chaîne ;
- Respect des indicateurs de coût de production dans les contrats ;
- Transparence sur les marges de chaque maillon, y compris pendant la crise (OFPM).

## L'impact de l'alimentation sur le pouvoir d'achat très limité



- ⇒ « Le pouvoir d'achat sera un élément capital de l'acceptation des efforts liées à la crise et l'alimentation est un symbole fort même s'il ne représente qu'une part faible du budget des ménages (13,5 %). Les promesses de montée en gamme devront tenir compte de ce contexte. »
- ⇒ « La question du prix des produits d'origine France fait déjà débat... »

Plus que d'autres biens et services, le prix des produits alimentaires est souvent source de polémique :

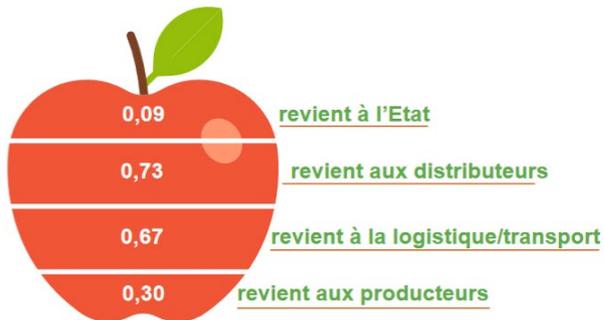
- Malgré les affirmations de Leclerc et UFC Que choisir, après un an de mise en œuvre du relèvement du Seuil de Revente à Perte, pas de hausse des prix de 10 %
  - Fin de la déflation (+ 0,9 % d'inflation sur 2019, source Nielsen).
- Pendant la crise, les prix sont restés relativement stables également :
  - Sur les deux semaines pré-confinement et la première semaine de confinement, selon IRI, les prix des produits de grande consommation ont baissé de 0,15 %.
  - Pendant les deux semaines de confinement suivantes les prix ont légèrement évolué à la hausse (+ 0,01 %, Nielsen).
- Débat sur le prix des fruits et légumes :
  - Certaines hausses peuvent être observées notamment sur les fruits et légumes (moins de 3 %, source Interfel).
  - Plus qu'une hausse des prix des produits alimentaires, c'est une hausse du prix du panier moyen que l'on peut constater. A cela plusieurs raisons :
    - L'offre disponible avec la baisse des produits d'entrée de gamme souvent importés,
    - La forte demande en produits préemballés,
    - Le coût des transports (renchéri de 30 %, source Interfel) ou encore celui de la main-d'œuvre (entre 30 et 50 % plus élevé selon les pays comparés, source Légumes de France).
  - Observatoire des fruits et légumes frais de Familles rurales : un panier de fruits et légumes frais 100 % français coûterait 3 euros de plus par mois et par ménage
    - Selon l'association de consommateurs, en 2019, pour manger 5 fruits et légumes frais / jour, une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) dépense entre 117 € et 222 € / mois selon le panier de produits :



Cet observatoire met notamment en avant le différentiel de prix entre un panier (400 g de fruits et légumes par jour) 100 % français et **le panier « type » est de 3 € par mois (36 € par an).**



Et pour votre kilo de pommes à 1,79 € ?



Et pour votre poulet entier à 4,14 € ?



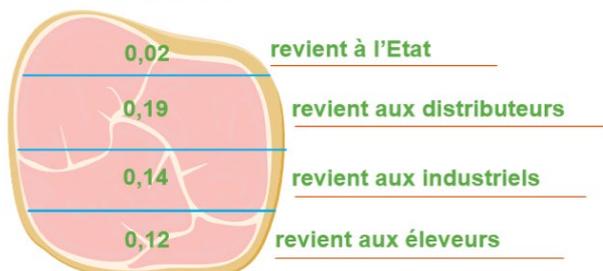
Et pour votre bouteille de lait à 0,80 € ?



Et pour votre baguette à 0,90 €



**Et pour votre  
tranche de jambon  
à 0,47 €**



**Et pour votre  
paquet de pâtes  
à 0,78 €**



**Et pour votre  
steack haché  
à 9,79 € le kilo**



**Et pour vos  
6 yaourts  
à 1,22 €**

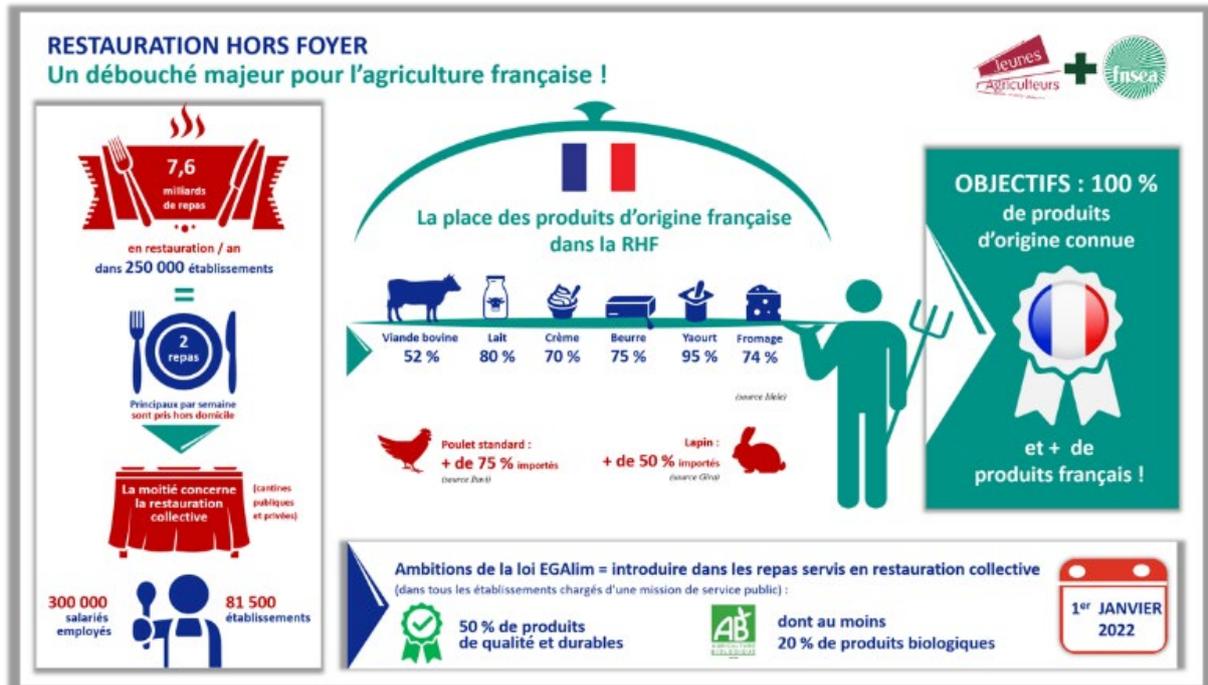




**Le constat : évolution de consommation et augmentation des importations**



La RHF a davantage recours aux filières d'importations, comparé aux autres circuits de commercialisation, ce qui justifie le besoin d'une meilleure traçabilité et de plus de transparence sur l'origine des produits :



- La part des importations dans la consommation de légumes est de 30 % en volume, et de 61 % dans la consommation de fruits sachant que les GMS représentent  $\frac{3}{4}$  des débouchés de fruits et légumes
- La part des importations dans la consommation de viande ovine en France s'élève à 56 % (Source FNO).
- La part des importations en miel en France s'élève à 70,8 % de ses besoins pour répondre à la demande Française soit entre 40 et 50 tonnes /an
- La part des importations des viandes de volaille en RHF représente environ 60 %, et ce pourcentage s'élève à plus de 80 % sur le segment du poulet standard
- La part des importations de fromage a crû de 40 % depuis 2011, d'autres pays ayant développé des exportations de « fromages ingrédient » correspondant à l'évolution de la demande
- La part des importations de « vins en vrac » représente plus de 70 % des volumes, en provenance d'Italie et d'Espagne
- La part des produits issus de l'agriculture biologique consommés en France, est importée à hauteur de 31 %



Un contexte réglementaire et législatif qui évolue en faveur d'une plus grande transparence de l'origine France :

- ⇒ La PPL sur la transparence et l'étiquetage des produits alimentaires vient d'être adoptée au Sénat. Son adoption définitive est reportée sine die en raison du contexte actuel
- ⇒ Le décret sur l'étiquetage des viandes de porc, de volailles et de ruminants en RHF, devrait rentrer en vigueur à l'été 2020
- ⇒ Le décret du 27 mars 2020 reconduit l'expérimentation française relative à l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait / produits laitiers utilisés dans les produits transformés, jusqu'au 31 décembre 2021
- ⇒ Le règlement INCO, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2020, prévoit de rendre obligatoire l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire entrant dans la composition d'un produit transformé, si l'origine de ce dernier est différente du lieu de fabrication du produit en question

#### NOS DEMANDES :

- Nécessité d'avoir une approche basée à minima sur l'expérimentation française dans le cadre de la stratégie Farm to Fork de la Commission européenne, en vue d'aller plus loin dans les démarches visant à renforcer l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires
- Nécessité de soutenir une approche réglementaire au motif que le respect de la Loi est plus facilement contrôlable et sanctionnable qu'une publicité ou un étiquetage qui serait jugé trompeur
- UE : Instaurer sur l'ensemble des produits frais comme transformés, une obligation de préciser l'origine des matières premières principales, quel que soit le circuit de commercialisation (RHF ou vente au détail)
- Renforcer la lutte contre la fraude alimentaire, en renforçant la traçabilité et en maintenant les sanctions existantes à ce sujet

Accompagner l'engagement des acteurs pendant et après la crise, au travers de bonnes pratiques dans le cadre des appels d'offre en vue de favoriser les produits locaux



- ⇒ Les engagements de la RHF et des GMS en termes d'approvisionnements en productions françaises seront déterminants pour l'avenir des filières qui font face à d'importantes difficultés allant du surstockage à la destruction de productions
- ⇒ Pendant la crise, les GMS ont contribué au soutien de plusieurs filières en difficulté, en faisant la promotion de produits français, déterminante pour certaines filières telles que l'agneau et le chevreau (en pleine période de Pâques), le veau et les fruits et légumes. Ces actions renforcent l'importance de la traçabilité et de l'étiquetage de l'origine.

#### NOS DEMANDES :

- Appeler les responsables de la commande publique à orienter massivement les approvisionnements vers des productions françaises, afin notamment de contribuer au rééquilibrage des marchés des filières les plus fragilisées
- Reprendre les activités de restauration collective avec une philosophie nouvelle, en diminuant notre recours aux filières d'importation et en favorisant l'origine France
- Assouplir les règles de la commande publique, auprès de la Commission européenne, afin de pouvoir promouvoir l'origine française dans le cadre des appels d'offres
- Appeler l'État à prendre ces engagements dans les restaurations collectives dépendantes de sa responsabilité, à l'image de la restauration collective hospitalière ou pénitentiaire.



### Installer de nouveaux exploitants pour maintenir une agriculture dynamique qui participe à l'attractivité des territoires



Le renouvellement des générations reste le moteur d'une agriculture créatrice de valeur ajoutée et d'emplois dans les territoires ruraux. Il doit être au cœur des politiques agricoles et d'aménagement du territoire.

Plus d'un tiers des exploitants agricoles en activité ont plus de 55 ans. Il est primordial de renforcer les politiques incitatives à la transmission des exploitations des cédants sans successeurs vers des jeunes en phase d'installation ; particulièrement en leur facilitant l'accès au foncier.

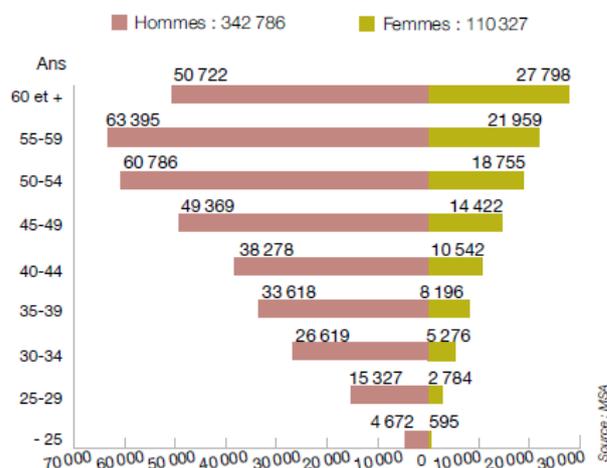
Déjà aujourd'hui, grâce aux actions de repérage conduites par le syndicalisme JA et FNSEA, avec l'appui technique des chambres d'agriculture, plus d'un tiers des installations se réalise hors cadre familial. Par ailleurs, les reconversions professionnelles vers l'agriculture sont significatives.

Les projets d'installation sont de plus en plus divers en fonction des parcours de formation, des expériences professionnelles, de la recherche de valeur ajoutée mais aussi de la potentialité des territoires. Tous les projets économiquement viables doivent aboutir pour tendre vers un taux de remplacement des chefs d'exploitations proche de 100 %.

#### NOS DEMANDES :

- Faciliter l'accès au foncier aux jeunes agriculteurs en régulant mieux les mutations foncières via un renforcement du contrôle des structures et en développant des systèmes de portage du foncier ;
- Encourager financièrement et fiscalement les cédants sans successeurs à transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur ;
- Aider aux reconversions professionnelles en cours de carrière tant pour ceux qui sortent de l'agriculture que pour ceux qui y entrent ;
- Rendre les aides à l'installation de l'Etat et des collectivités cohérentes et complémentaires sur les territoires pour soutenir tous les porteurs de projets qui suivent un accompagnement ;
- Assurer la gratuité de l'instruction du dossier du candidat agriculteur pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon le sexe par tranche d'âge en 2017

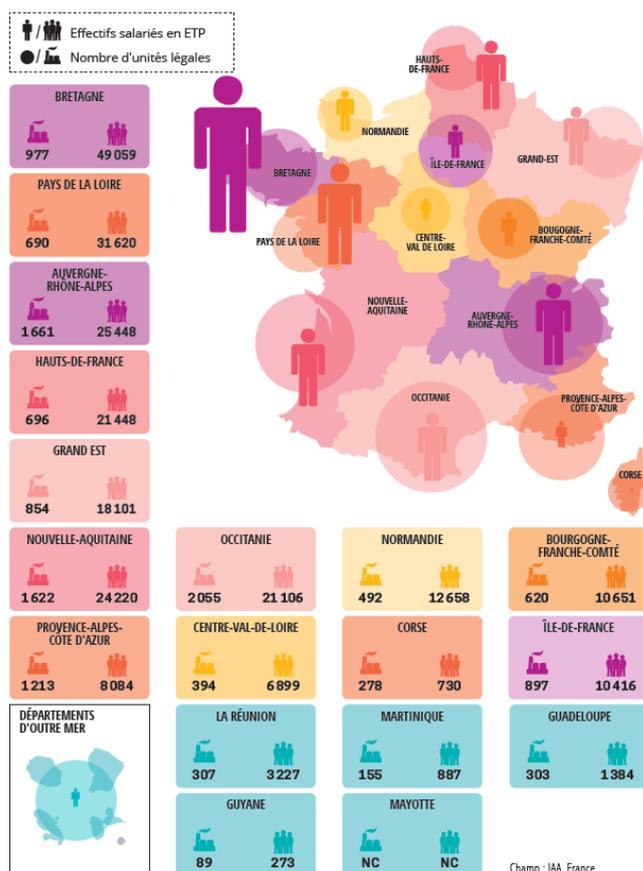




- « Alors que nous avons réussi à faire partager le constat de l'abandon de pans entiers de production agricole en France [...], le maintien d'une chaîne alimentaire sur notre territoire (production agricole, mais aussi transformation, conditionnement et vente) (re)devient un enjeu pour l'Etat et pour l'UE. »
- Bon maillage territorial des industries agroalimentaires permettant ainsi aux productions agricoles d'avoir des débouchés :

## → Répartition des IAA et des Emplois associés dans les régions françaises

Source : Esane 2017, Clap 2015, Sirius, Insee, Traitements SSP



- Cependant, dans certaines régions (Zones Intermédiaires notamment) : difficultés de mise en marché (éloignement des centres de consommation, logistique...).
  - Pour certains secteurs agricoles, dans ces territoires, le manque d'unités de première ou seconde transformation à proximité des lieux de production empêche la valorisation des productions agricoles.

### NOS DEMANDES :

#### Il faut réorienter nos politiques publiques

- En confortant et en (re)construisant des filières sur le territoire par une politique d'investissement et de compétitivité (notamment via des baisses de charges) qui s'appuie sur la recherche et l'innovation sur l'ensemble des maillons des filières et notamment la logistique et les capacités de stockage.
- En tirant meilleur parti d'une interaction plus forte et cohérente entre l'Etat et les collectivités territoriales (Régions notamment) dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement ou de recherche et développement. »



### Protéines végétales

- En France, importations de près de 50 % des protéines destinées à l'élevage, principalement du soja en provenance des Etats-Unis.
- Déficit sur les Matières Premières Riches en Protéines (MRP), notamment concernant les tourteaux issus d'oléagineux ou de légumineuses à graines = protéines concentrées et de qualité indispensables à la couverture des besoins alimentaires des filières animales en complément des fourrages et des céréales.
- Légumes secs : demande croissante, non couverte par la production nationale → recours aux importations à hauteur de 70 à 80 % des volumes vendus.

#### → Besoin d'une **politique ambitieuse d'investissements pour la structuration des filières** pour :

- Apporter un appui aux transformations des outils logistiques pour la collecte et la commercialisation des graines ;
- Soutenir l'investissement dans l'aval des filières face aux risques financiers élevés : investissements majeurs pour la construction d'unités industrielles de pointe (projets de 50 à plusieurs centaines de M€) ;
- Favoriser la mise en place des projets de structuration de filières permettant de valoriser au maximum les protéines végétales non OGM françaises et les produits qui en seront issus (viandes, lait, lentilles...).



### Céréales

- Afin de répondre à la demande diversifiée des acheteurs, des investissements sont nécessaires au stockage, à l'allotement de petite taille et au travail des grains (tri, séchage, thermo-désinsectisation...) se chiffrent à un coût 450 €/T de grains.
- Besoin d'amélioration du parc de stockage en France : le rythme de reconfiguration devrait atteindre entre 600 000 t à 1 million de t par an sur au moins 5 ans, totalisant un coût global compris de 1,3 et 2,2 milliards d'€.
- Besoins en matière d'infrastructures ferroviaires et fluviales :
  - Concernant le ferroviaire, la priorité est de remettre à niveau des lignes capillaires.
  - Coût global de remise à niveau de l'ensemble des lignes capillaires : estimé par SNCF réseau à 40 millions d'€, ce qui représente 0,8 % du budget total de la remise à niveau des lignes ferrées.



### Lin-textile

- En moyenne sur les 5 dernières années, 70 000 ha de lin textile cultivés sur le territoire français et 90 000 ha au niveau européen, sur une large bande côtière allant de Caen à Amsterdam.
- Territoire géographique très localisé = ¼ des surfaces mondiales en lin mais permet de produire 80 % des fibres de lin dans le Monde.
  - Conditions pédoclimatiques spécifiques à la culture et au rouissage naturel du lin, pour la meilleure productivité mondiale et une production de fibres de haute-qualité.
  - Toute l'industrie de transformation est aujourd'hui en Chine (filature), on en voit aujourd'hui toutes les limites avec l'impossibilité de transformer – au moins temporairement – la production française.



## Abattage-découpe

- Pour l'élevage : enjeu majeur d'un maillage cohérent du territoire avec des abattoirs de proximité. → besoin de s'assurer de leurs capacités financières réelles pour couvrir les charges de fonctionnement et d'investissements.
- Investissements rendus nécessaires par l'obsolescence rapide d'équipements soumis à la fois à de fortes contraintes d'utilisation et à une obligation de mises aux normes (plus de 36,37 M€ entre 2014 et 2017 pour l'ensemble des abattoirs publics).
  - Selon un rapport de la Cour des comptes, pour 55 abattoirs publics (soit plus des 2/3) : déficit d'exploitation et capacité d'autofinancement négative.
  - Remise en cause de la pérennité des outils.
  - Besoin d'assurer une continuité des volumes d'abattage notamment en négociant avec les clients/utilisateurs des conventions d'engagement de tonnage.
- **Découpe** : malgré le coût de la main-d'œuvre en France, investissements continus dans la découpe et la commercialisation de pièces puisque les clients des abattoirs, européens ou internationaux, n'achètent plus que les découpes dont ils ont l'utilité.

## L'enjeu d'une approche territoriale



### ➤ L'opportunité des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

- Instaurés par la loi d'avenir de 2014, objectif des PAT : faire se correspondre la politique de l'alimentation et la politique agricole et répondre à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation sous une triple dimension : économique, environnementale et sociale.
- Créés pour faire travailler ensemble les différents maillons de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs), tout en favorisant le développement de l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation.

### ➤ L'intérêt de mettre en place des contrats de filière régionaux

- Au regard des spécificités régionales, il est important d'encourager la mise en œuvre de contrats de filière à l'échelle régionale.
  - Regrouper l'ensemble des acteurs : recherche, producteurs, coopératives, industriels et institutions (Conseil régional, État en région) pour proposer un projet agricole et rural pour chaque territoire particulier.
  - Permet de s'appuyer sur les spécificités agronomiques et économiques, ainsi que sur l'intérêt pour l'aménagement des territoires ruraux concernés.
  - Approche contractuelle territoriale : fondée sur des diagnostics territoriaux partagés, censée aussi développer la cohérence et l'efficacité des actions publiques mises en œuvre.
  - Objectif des contrats de filière à l'échelle locale : déboucher sur le développement de filières en permettant la « relocalisation » de certaines productions.

## Développer l'emploi



L'agriculture est un poumon économique pour la France, indispensable à l'activité des territoires. Elle occupe une place particulière dans la vie des territoires et le dynamisme de l'économie de la France. En effet, près de 80% des communes françaises comptent au moins 1 emploi en agriculture.



1 embauche sur 3 concerne un emploi qualifié

Pour pouvoir continuer à produire en France en respectant son système social (salaire minimum et protection sociale), son droit du travail et sa durée du travail (durée légale à 35h, bonification des heures supplémentaires, du travail du dimanche et des jours fériés), le secteur agricole et agroalimentaire a besoin d'être soutenu.

### NOS DEMANDES :

- **Amplifier le mouvement de fiscalisation du financement de la protection sociale** afin d'alléger le financement basé sur le travail (cotisations employeurs et salariés). Malgré une diminution du poids des cotisations sociales à la faveur d'une augmentation des ressources fiscales, celles-ci restent la première source de financement. La France demeure le pays de l'Union Européenne, qui met le plus à contribution les revenus du travail. C'est pourquoi il faut continuer à fiscaliser le financement de la protection sociale à travers une « TVA emploi », qui viendrait se substituer aux cotisations patronales existantes. Cette fiscalisation doit s'accompagner d'une évolution de la nature de notre système de protection sociale, dans le sens d'une universalisation des prestations et des contributions.  
Dans l'attente,
  - **Amplifier et pérenniser la dégressivité de l'allègement de charges patronales pour les employeurs** de travailleurs saisonniers (anciennement TODE) à 1,25 SMIC (au lieu de 1,20 SMIC actuellement).
  - **Amplifier l'allègement de charges patronales pour les salaires compris entre 1,2 et 1,6 SMIC.** La France demeure le pays de l'Union Européenne qui met le plus à contribution les revenus du travail.
- **Faciliter l'intégration des travailleurs étrangers et migrants pour pallier les difficultés de recrutement, via :**
  - un accompagnement financier pour déployer un « Pack accompagnement en agriculture » qui comprendrait l'aide à la mobilité, l'aide à l'accès au logement, la formation professionnelle (Agri' Mouv) et la formation linguistique (FLE).
  - un allègement des procédures administratives en vue de délivrer une autorisation de travail promptement.

- **Adapter la réglementation sur les contrats courts issue de la réforme de l'assurance chômage**, au secteur agricole et agroalimentaire afin que celle-ci prenne en compte la saisonnalité des produits, de la demande et le caractère cyclique du secteur. En effet, en 2018, près 60 % de ces recrutements ont été des recrutements de saisonniers, soit un peu plus de 67 000 contrats saisonniers.
- **Décloisonner l'accès aux dispositifs présents sur les territoires en faveur de l'insertion vers l'emploi** (santé, logement, formation et d'assistance sociale : crèches, transport...) par une coordination locale. Une démarche complète d'accompagnement doit pouvoir être proposée aux demandeurs d'emploi et personnes éloignées de l'emploi, facilitant leur insertion dans les entreprises.
- **Renforcer les relations écoles (collèges, lycées, universités) / entreprises en promouvant leurs partenariats** : construire des parcours de découverte d'entreprises et de leurs métiers pour les enseignants et pour les élèves valorisables dans leurs cursus et diplômes.
- **Promouvoir l'enseignement agricole, vecteur essentiel de la dynamique des territoires ruraux**  
 Les établissements scolaires agricoles sont des lieux d'excellence (réussite élevée aux diplômes, forte insertion professionnelle à la sortie). Les exploitations des lycées agricoles doivent permettre à tous les jeunes d'accéder aux différents types et modes de production, sans exclusion et de participer à des expérimentations en s'intégrant dans des programmes de recherche-développement.  
 Les professionnels agricoles doivent être présents au niveau régional et local dans les instances décisionnelles de l'enseignement agricole afin de participer aux orientations stratégiques et au fonctionnement concret des établissements scolaires agricoles. L'enseignement agricole c'est aussi enseigner aux élèves de toutes les filières générales de développer leur esprit critique sur la diversité des agricultures en permettant plus simplement aux professionnels du secteur d'intervenir dans les établissements de l'Education nationale.
- **Développer la formation à distance**  
 Pour répondre au problème de formation tout au long de la vie et notamment auprès des très petites entreprises, pour les salariés comme pour les chefs d'exploitation, il semble que la formation à distance soit une bonne clef d'entrée pour ces publics. L'enjeu de l'obsolescence des compétences au regard des nombreuses transitions que connaît le secteur est central et les outils disponibles aujourd'hui permettent d'y répondre.  
 Les organismes de formations, qui commencent, à appréhender ces nouvelles technologies doivent se saisir de ces opportunités et repenser leur offre de formation pour la rendre accessible au plus grand nombre. Que cela soit des formations techniques ou des formations concernant le pilotage stratégique de l'entreprise il est essentiel de construire de nouvelles modalités pédagogiques qui prennent plus en compte les contraintes et les problématiques individuelles.



Reprendre, comme le souhaite le Président de la République, le contrôle de notre alimentation, implique de préserver en France nos moyens de production pour une agriculture compétitive. Être compétitif c'est aussi permettre à l'agriculture française de s'engager dans la double performance économique et environnementale, de lui donner les capacités d'investir et d'innover.

### Protéger les terres agricoles



Le foncier agricole est une ressource naturelle non renouvelable. Il contribue à la production alimentaire et non alimentaire de notre pays. Il est source de biodiversité et les productions qu'il supporte sont de vrais pièges à carbone. La conservation d'une capacité de production forte au plus près des territoires a montré son intérêt de manière accrue ces derniers mois.

Les surfaces liées à l'habitat individuel, aux réseaux routiers, les surfaces forestières et environnementales sont en augmentation et les surfaces agricoles diminuent. Le foncier agricole est soumis à une forte pression : aujourd'hui l'équivalent d'un département est artificialisé tous les 7 ans, soit environ 70 000 ha chaque année. Face à la surconsommation de cet outil de travail, il faut de réelles mesures en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection du foncier agricole, notamment dans les projets d'aménagement du territoire. L'objectif est une division par quatre de la consommation annuelle globale d'espaces agricoles en France d'ici 2025. Cela s'inscrit dans l'objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050.

#### NOS DEMANDES :

- **Améliorer la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme** : L'analyse agricole des rapports de présentation doit être de qualité afin d'avoir une connaissance précise de cette économie, et actuelle car trop souvent l'analyse agricole est basée sur des faits trop anciens. L'agriculture doit être le socle économique sur lequel s'appuient les communes rurales.
- **Classer systématiquement les biens à vocation agricole en zones A des PLU** : les terres agricoles sont utiles d'un point de vue économique, agronomique car source d'alimentation locale, et écologique car captant le carbone. Pour toutes ces raisons elles doivent être zonées comme agricoles pour leur protection.
- **Réévaluer strictement, lors de la création ou la révision des PLUi et des SCoT, les zones à urbaniser nécessaires aux besoins réels** : cela doit prendre en compte la démographie et les possibilités de densification urbaine. Les besoins doivent être précisément identifiés, de manière réaliste, en prenant en compte les évolutions des communes adjacentes. Réhabiliter et densifier doivent être des priorités.
- **Renforcer les CDPENAF** : ce sont des outils particulièrement utiles en charge de la préservation du foncier. Leurs avis doivent être suivis de manière obligatoire pour tous les projets qui conduisent à un changement de destination. Les CDPENAF doivent être consultées sur l'ensemble des documents d'urbanisme dès le stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et sur tous les projets d'aménagement générant des mesures environnementales ayant un impact sur l'agriculture.

- **Renforcer la compensation agricole collective** : ce dispositif doit être réellement intégré dans la logique éviter, réduire, compenser. Il doit y avoir étude agricole préalable à tous les projets soumis à étude d'impact au cas par cas et que tous les départements aient un seuil de déclenchement de 1 ha. Le dispositif doit acquérir une réelle force obligatoire avec une sanction pour le maître d'ouvrage ne respectant pas l'obligation de réalisation d'une étude agricole préalable.

## Encourager les projets agricoles par l'investissement : exemple de l'eau



L'investissement dans l'outil de production conditionne l'amélioration de la productivité et la modernisation des équipements avec pour objectif une compétitivité durable de la production française. En ce sens pour l'amont agricole, il est important de rééquilibrer les priorités en faveur des plans d'accompagnement de la compétitivité des exploitations agricoles.

Les besoins d'investissement dans les capacités d'irrigation et de stockage de l'eau en sont une illustration, alliant les enjeux économiques, environnementaux et de lutte contre le changement climatique.

### ➤ L'accès à l'eau limite la disparition des exploitations car elle limite les risques de pertes économiques.

La baisse du nombre d'exploitations irrigantes est de 22 % entre 2000 et 2010 contre 27 % pour les exploitations non irrigantes. L'accès à l'eau entraîne la modification des assolements et une diversification à travers le développement de cultures à forte valeur ajoutée, telles que les semences, les légumes, ou les plantes aromatiques. **Les irrigants ont une gestion collective et raisonnée de l'eau** : la mise en place des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC), instaurée via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, s'est basée sur une implication très forte de la profession agricole. Les OUGC représentent un outil incontournable de la répartition des volumes entre les agriculteurs. A ce titre, ils remplissent donc des missions de service public, missions qui se caractérisent par la préservation de la quantité de l'eau.

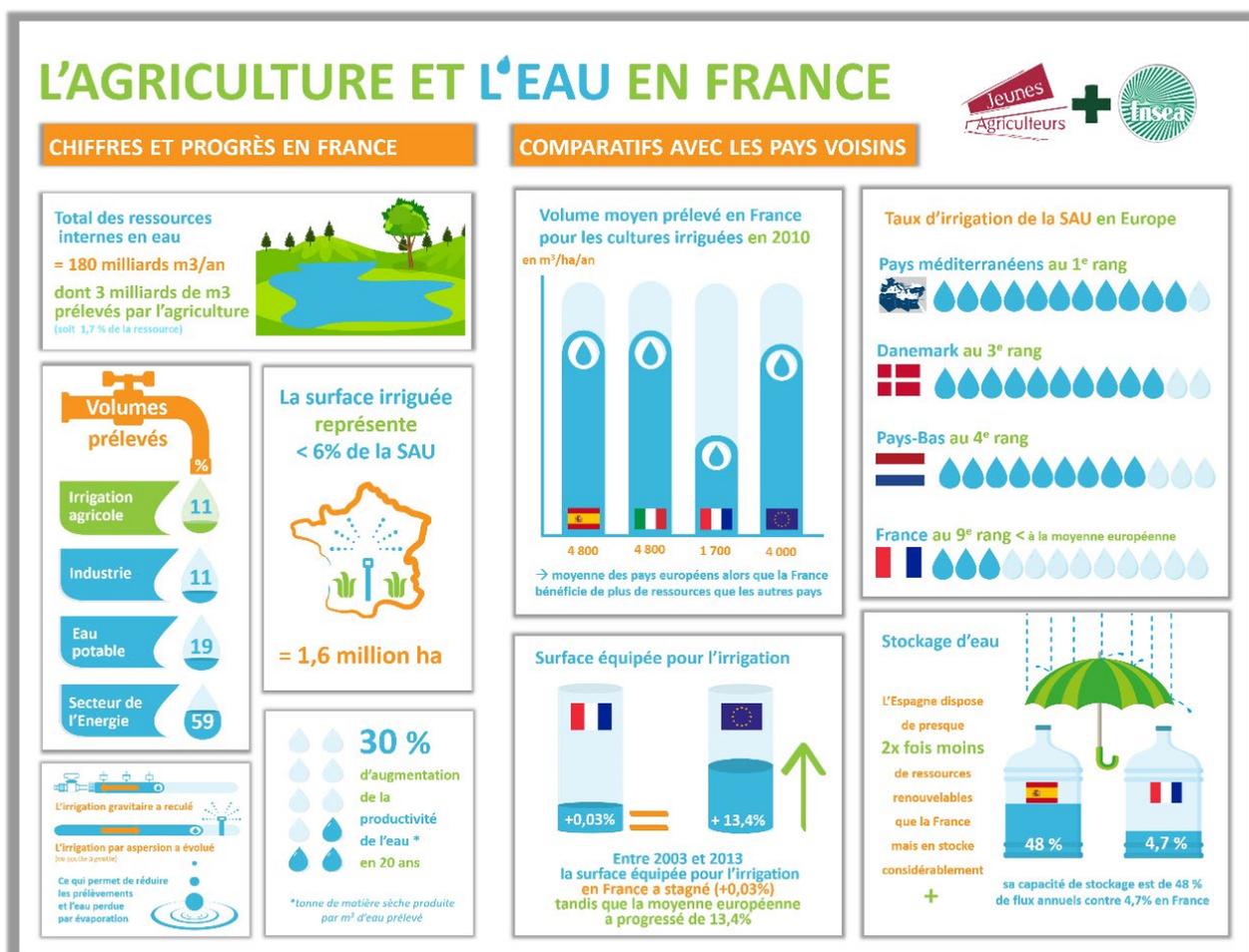
### ➤ La gestion collective de l'eau et l'irrigation cochent toutes les cases

- Sur l'efficacité agronomique des plantes
- Sur la lutte contre l'inégalité des ressources naturelles entre les territoires
- Sur la préservation de la biodiversité, notamment des milieux aquatiques mais aussi
- Sur la résilience et l'autonomie des exploitations agricoles.

## NOS DEMANDES :

- Un engagement des responsables politiques en faveur de la mobilisation de la ressource en eau (stockage, transfert et REUT), afin de contribuer à un débat apaisé dans les territoires, et en visant une augmentation de l'offre en eau face à des épisodes de sécheresse toujours plus fréquents ;
- Une relance et une sécurisation juridique des projets de mobilisation de ressources d'eau conduits dans les territoires et des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, ce qui implique une définition explicite des volumes prélevables et des évolutions du cadre législatif et réglementaire sur le stockage d'eau

- Des mesures en faveur du déploiement des projets de réutilisation des eaux usées
- Des moyens financiers publics à la mobilisation de ressources en eau et à l'irrigation durable, tant aux niveaux européens que français
- Des contrats de prestation de services environnementaux autour de l'apport du stockage de l'eau et de l'irrigation à la préservation des milieux.



### Ne pas laisser les agriculteurs sans alternative : exemple de la santé des plantes



Les enjeux multiples de l'agriculture et de l'alimentation nécessitent une approche qui n'engage pas ce secteur économique productif dans la voie de la décroissance.

L'exemple de la protection des plantes est ainsi une illustration de l'approche raisonnée qu'il faut conduire, basée sur des démarches de progrès. Au niveau mondial, les ravageurs, adventices et agents phytopathogènes (bactéries, virus, champignons, etc.) sont aujourd'hui responsables de 20 à 40 % de pertes, soit environ 270 milliards d'euros par an.

Depuis 20 ans, le nombre de substances actives phytopharmaceutiques autorisées a très fortement diminué en Europe (depuis 2001, environ 780 substances actives ont été retirées du marché européen (DG SANCO, 2013)), contribuant à l'élargissement de la liste des usages orphelins, principalement en fruits et légumes (Anses, 2013) et à des impasses pour les filières. En outre, au niveau français, les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires ont progressivement été renforcées.

C'est dans ce cadre que, en 2018, la profession agricole s'est mobilisée en créant le **Contrat de solutions**, avec 41 partenaires, afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solutions, tout en répondant aux attentes de la société.

➤ **Quelques exemples de déploiement de solutions pour la protection des plantes du Contrat de Solutions**

Pour chaque fiche du Contrat de solutions ont été définis des indicateurs de suivi du déploiement et un point zéro. Les premiers chiffres sont encourageants.

Une progression significative de l'utilisation des outils d'aide à la décision (OAD) pour optimiser les traitements contre les maladies est observée, notamment pour les traitements anti-mildiou sur pommes de terre, avec une progression de 10 000 ha couverts en un an (soit 10 % de plus) et ceux contre les maladies du blé avec 60 000 ha de plus couvert en un an, soit 14 % de plus (494 000 ha couverts en 2019 / 435 000 ha en 2018).

Il faut souligner que l'utilisation de ces OAD permet de réduire en moyenne et selon les cultures d'environ 20 % les traitements.

Une autre solution qui se déploie progressivement : celle de l'utilisation de variétés résistantes, comme les variétés de betterave tolérantes aux maladies foliaires, avec une augmentation de 3 % des surfaces en un an.

Enfin, un dernier exemple est l'amplification de l'utilisation des produits de biocontrôle, avec désormais 8 % de parts de marchés atteint, toutes solutions confondues (contre 5 % en 2018).

**NOS DEMANDES :**

- Pas d'interdiction sans solution
- Amplifier la recherche et l'expérimentation de solutions innovantes pour la santé des végétaux
- Accompagner les agriculteurs dans l'appropriation de nouvelles solutions et la prise de risque
- Aider à l'investissement en nouveaux matériels sur les exploitations
- Valoriser l'engagement des acteurs agricoles
- Renforcer la communication sur la santé des végétaux et son importance auprès des citoyens et consommateurs afin d'en faire comprendre les enjeux

**Contrat de Solutions** Une trajectoire de progrès pour la protection des plantes

**41 partenaires**  
de la recherche publique et privée, de la production, de la distribution, du conseil, de la formation.

**Objectifs**  
➤ Répondre aux attentes sociétales sur la réduction des produits phyto  
➤ Aider le monde agricole à relever ce défi en identifiant des solutions garantissant la pérennité économique des exploitations

Déployer au mieux les solutions existantes et accélérer la recherche et l'innovation

**Pas d'interdictions sans solutions**

**de 300 solutions**  
Identifiées, concrètes et techniquement accessibles

**76 fiches**  
Des solutions porteuses approfondies par les partenaires, matures et déployables avec des soutiens adaptés

**Comment ?**  
En utilisant et combinant tous les leviers et les innovations  
pratiques agronomiques, équipements, robotique, biocontrôle, amélioration des plantes, numérique ...

**Une démarche responsable dans la durée**  
Des partenaires mobilisés pour accompagner les agriculteurs

**Analyse à 360° pour chaque solution identifiée**

- Economie
- Efficacité de la solution
- Technicité
- Impact santé environnement
- Santé de l'agriculteur
- Organisation du travail



Un ensemble de défis systémiques<sup>1</sup>, concomitants et d'une intensité inédite vont conditionner à toutes les échelles de temps et d'espace les activités du secteur agroalimentaire. La réponse à ces défis impose des transitions complexes pour les exploitations agricoles, en veillant à assurer une bonne santé économique des exploitations agricoles. Il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner tous les agriculteurs dans le cadre d'une approche systémique, en accord avec leur projet d'entreprise et pour proposer une agriculture pleinement multifonctionnelle capable de fournir de nombreux biens communs.

Face à l'ampleur du challenge, la recherche et l'innovation sont indispensables pour accompagner l'agriculteur dans ces transitions. Les agriculteurs doivent pouvoir disposer d'une boîte à outils à la plus variée possible pour s'adapter à chaque contexte local, ceci afin de répondre positivement aux demandes qui sont leurs adressés par les différents acteurs de la société (consommateurs, citoyens, pouvoirs publics, etc.)

### NOS DEMANDES :

- **Défendre les marchés stratégiques** tels que **l'agriculture et l'élevage de précision et l'agroéquipement, le biocontrôle animal et végétal, les carburants durables**, la recherche et l'amélioration génétique ou encore la production de protéines, en soutenant les projets structurants pour la filière.
- **Défendre le principe d'innovation et protéger les expérimentations** autorisées face aux actions de dégradation (ex : faucheurs volontaires).
- **Renforcer le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche** pour les PME/TPE ou pour certains secteurs sur lesquels des efforts particuliers d'innovation doivent être accentués (biocontrôle, robotisation agricole, numérique...).
- **Lever les freins à l'innovation pour la production agricole :**
  - financer la prise de risques lors des changements de systèmes dans les exploitations ;
  - sécuriser un cadre juridique en faveur des nouvelles techniques de sélection (mutagenèse ciblée, édition génomique...) ;
  - développer la vulgarisation scientifique permettant aux innovations en agriculture d'être mieux comprises.
- **Accompagner la transition vers le numérique**, permettant à la fois de gagner en compétitivité économique et de minimiser l'impact environnemental et de répondre aux besoins d'information du consommateur. Pour cela, il faut assurer la reconnaissance des supports numériques comme des documents admis par l'administration, accélérer la dématérialisation des procédures administratives, mettre en place des investissements innovants pour créer des nouvelles activités autour du numérique. Les outils d'aide à la décision dans les exploitations (OAD) doivent favoriser la culture du résultat et les démarches de progrès.

<sup>1</sup> *Dérèglement climatique, emploi et activité en milieu rural, perte de biodiversité, transition énergétique, santé publique, animale, végétale et bon état environnemental, rebouclage des cycles géochimiques (bioéconomie) et bien sûr, le renforcement de l'autonomie alimentaire de notre pays*

# L'Agriculture Connectée

Un enjeu compétitif majeur  
Des exigences toujours plus poussées



## INTELLIGENCE COLLECTIVE

Collaborer avec les autres agriculteurs, partager son expérience et profiter de celle des autres.



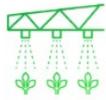
## SEMIS / RÉCOLTE

Suivre ses parcelles, identifier des dates de semis et de récolte pour optimiser son rendement.



## MÉTÉO

Une météo hyper localisée pour prévoir les précipitations sur chacune de ses parcelles.



## APPLICATIONS

Valoriser ses intrants en analysant les fenêtres météo de pulvérisation.



## GESTION

Suivre ses marges brutes et nettes. Analyser sa performance économique.

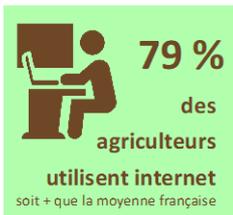
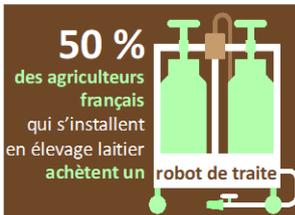


## PARC MATÉRIEL

Estimer avec précision ses coûts matériels en fonction de ses besoins.

Source : Farmleap

## Quels usages le monde agricole fait-il des nouvelles technologies ?



## Annexe : Caractérisation des besoins de R&D en fonction des enjeux sociétaux exprimés

Enjeux sociétaux	Enjeux pour les agriculteurs
Réduire l'impact des activités humaines sur le climat	Atténuation des effets de l'agriculture sur le changement climatique (stockage du carbone...). Adaptation de l'agriculture et des systèmes d'exploitation au changement climatique
Protection de l'environnement, maintien de la biodiversité, économie de ressources, ...	Transition agroécologique vers des systèmes économes en intrants de synthèse, en eau, en énergie et carbone fossile, valorisant et préservant la biodiversité et l'écosystème
Recyclage des déchets, développement d'une économie verte	Développement de la bioéconomie et création de valeur dans les filières et les territoires, filières alimentaires innovantes, matériaux bio-sourcés et chimie du végétal, combinaison d'une agriculture alimentaire et productrice d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque, bois-énergie...)
La relation entre l'homme et l'animal d'élevage est réinterrogée pour des raisons éthiques et philosophiques.	Instaurer un dialogue constructif favorisant le développement de pratiques renforçant le bien-être des hommes et des animaux (principe du One welfare)
Santé humaine, liée à l'alimentation et la qualité de l'environnement	Développer de nouvelles techniques de protection des plantes et des animaux permettant d'offrir une alimentation de bonne qualité sanitaire (mycotoxines, plantes toxiques, etc.) avec les moyens adaptés préventifs (prophylaxie, bio-contrôle, etc.) et curatifs (antibiotiques, produits phytosanitaires, etc.)
Emplois et maintien des activités en milieu rural	Renouvellement des générations en agriculture (accompagnement des transmissions et des installations, évolution des compétences), nouvelles formes d'exercice du métier (organisation du travail)
Consommation locale, souveraineté alimentaire, préférence vers des produits de qualité	Adaptation des modes de production aux évolutions des besoins des consommateurs, assurant la souveraineté alimentaire, développant les sigles de qualité au regard du changement climatique et en développant la production de protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale.
Traçabilité des produits alimentaires, réduction des impacts environnementaux	De façon transversale, le numérique agricole, incluant le développement de l'intelligence artificielle et de la robotique et de l'agriculture de précision, au service du changement de pratiques et de conseil, ouvre de nouvelles possibilités pour permettre aux exploitations de répondre aux différents enjeux.



La production agricole étant par nature dépendante des conditions pédo-climatiques des pays et des territoires, le commerce international est une nécessité absolue pour répondre aux besoins alimentaires de l'humanité : Selon la FAO, la production alimentaire mondiale devra augmenter de 70 % entre 2007 et 2050 (FAO,2009) pour répondre à l'augmentation de la demande.

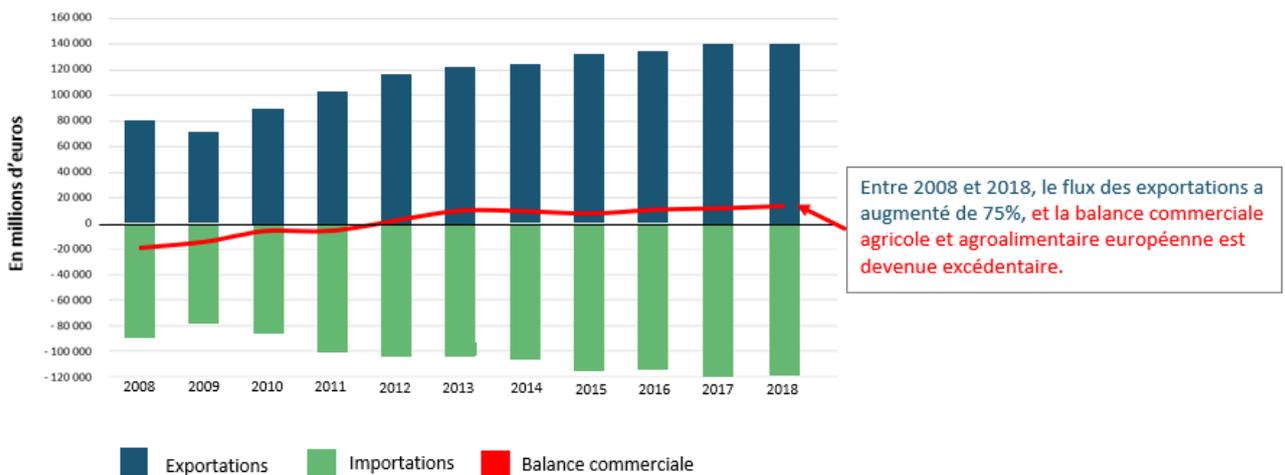
La France qui bénéficie d'atouts importants pour sa production a traditionnellement une place majeure dans ces échanges. Toutefois, face à la dynamique de ces marchés, elle est en perte de vitesse par rapport aux autres pays et ne peut retrouver sa place que si l'on s'en donne les moyens. Néanmoins, les conditions du commerce international doivent être améliorées pour garantir la souveraineté alimentaire de tous les pays.

### La France et l'UE intégrées dans le commerce international agro-alimentaire

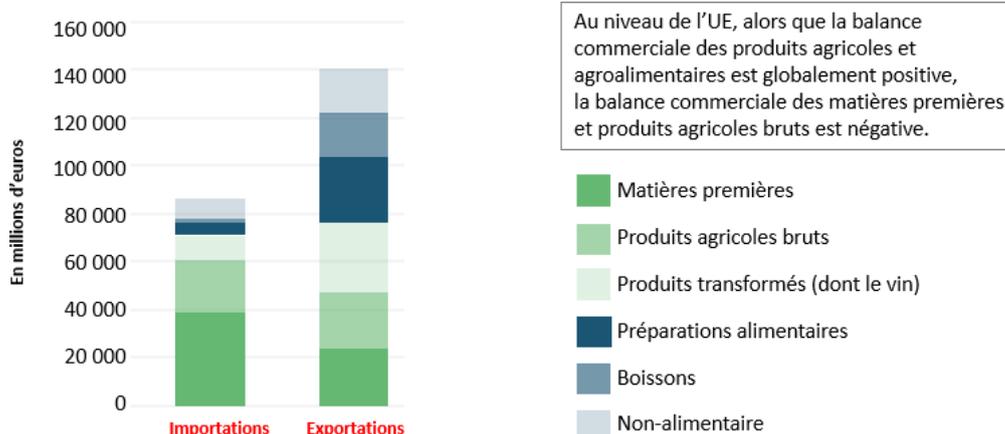


#### ➤ L'UE a profité largement des accords de l'OMC de 1994

- Le volume du commerce agricole et agroalimentaire a doublé dans les vingt dernières années,
- L'UE est de plus en plus intégrée aux échanges mondiaux.

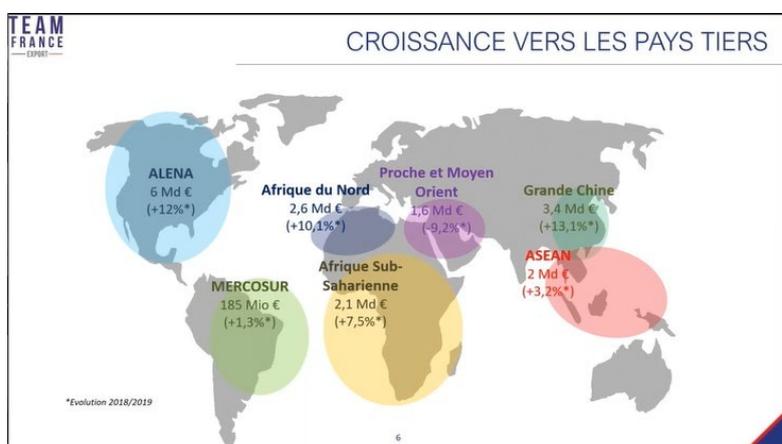


- Les différents produits agricoles et agroalimentaires échangés par l'Union européenne en 2018



## ➤ La France est un acteur majeur du commerce international

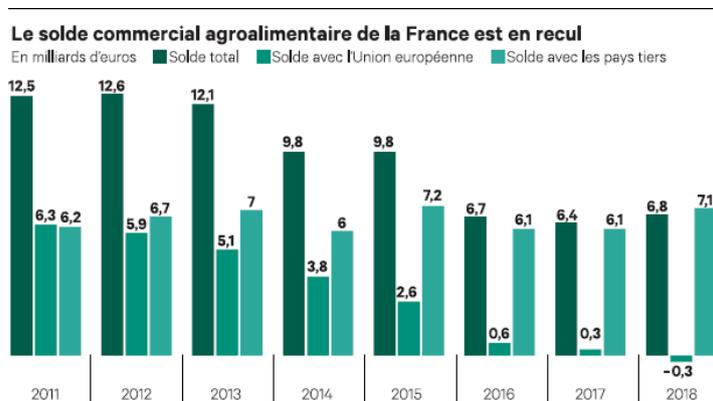
- Le secteur agricole et agroalimentaire contribue à la balance commerciale française. En 2018, le solde commercial des produits Agricoles et agroalimentaires s'élève à + 6,8 milliards €. Il est le 3<sup>e</sup> excédent du commerce extérieur français après l'aéronautique et les parfums et cosmétiques (11,3 milliards €),
- La France a aussi besoin d'importer des matières premières, en particulier celles qu'elle ne peut pas produire (2,6 milliards € d'importations de café, thé, cacao),
- La France accroît chaque année ses exportations vers les pays Tiers hors UE. Elle est le 6<sup>e</sup> exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires
- La France a un rôle à jouer dans la sécurité alimentaire mondiale, d'autant plus que certains pays, notamment en Afrique du Nord, ne pourront pas assurer leur autosuffisance en raison des conditions pédo-climatiques qui se détériorent avec le changement climatique ;
- La France répond à une demande existante notamment par des dispositifs de réponse aux appels d'offre, associés à des processus de passation de marché équitables, environ 70 millions de tonnes de céréales produites chaque année sur le territoire français, dont la moitié est exportée ;



Croissance des exportations agricoles et agroalimentaires entre 2018 et 2019 (Source : Team France)

## ➤ Mais la France s'y trouve en difficulté

- La France perd des parts de marchés à l'international et au sein de l'UE. Le solde des échanges de la France avec l'UE est devenu négatif en 2018



- La production française stagne tendanciellement depuis 20 ans, avec diminution de la production dans certains secteurs, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

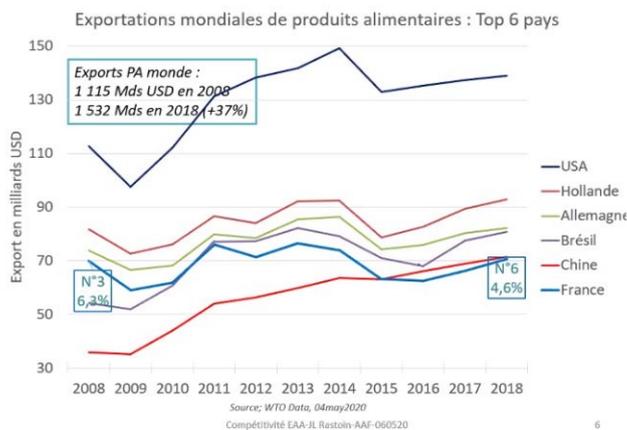
**Evolution superficie cultivée/récoltée en production de légumes frais (en hectares)**

Pays	1997	2017	Evolution
France	303 300	259 140	-14 %
Allemagne	89 300	124 960	+ 40 %
Espagne	396 400	380 080	- 4 %
Pays-Bas	73 600	92 500	+ 25 %
Pologne	191 980	238 000	+ 19 %

Source Eurostat

Source : Légumes de France, 2019

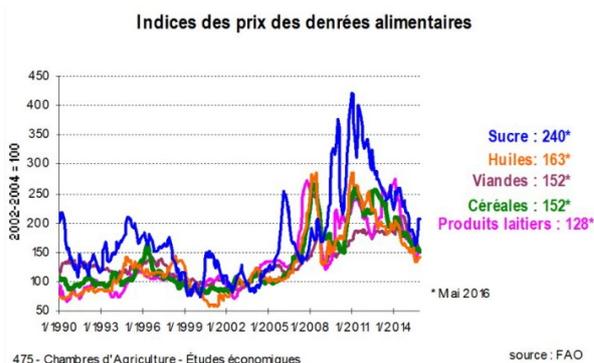
- Les chaînes de valeurs se sont internationalisées avec une délocalisation des industries de transformation, entraînant une perte de valeur ajoutée. Par exemple, la France importe environ la moitié de la farine en paquet de 1kg consommée sur son territoire !
- La place de la France dans les échanges mondiaux recule.
  - La France, au 2<sup>e</sup> rang des exportateurs agricoles et agroalimentaires au début des années 2000, est en 2019 le 6<sup>e</sup> exportateur mondial (source : Agreste)
  - Certaines puissances exportatrices prennent en revanche une place croissante dans les échanges mondiaux.



Les Etats-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Brésil et la Chine renforcent leur place dans les échanges Mondiaux tandis que la place de la France recule.

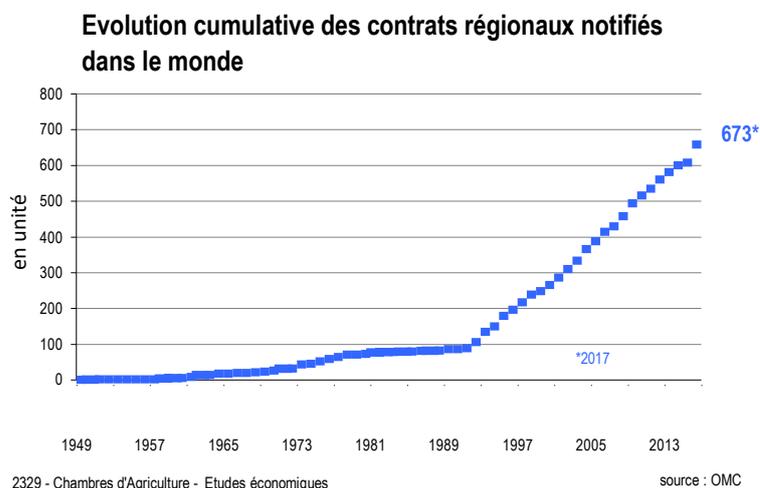
➤ **Un marché mondial qui peine à s'organiser – se réguler**

- Instabilité mondiale croissante dans un contexte où les continents sont de plus en plus interdépendants (volatilité des prix, conflits mondiaux, crise de l'OMC, crises sanitaires touchant les denrées agricoles et les humains, changement climatique et aléas climatiques) ;



Depuis le début des années 2000, on assiste à une volatilité croissante des prix agricoles

- Le manque de transparence persiste malgré le lancement de bonnes initiatives de type AMIS. AMIS (Agricultural market information system) regroupe les Etats du G20 et 7 pays complémentaires pour englober les principaux producteurs et importateurs mondiaux de céréales et oléagineux et fournir ainsi une bonne connaissance des stocks mondiaux, limitant ainsi les spéculations.
- Suite à l'échec des négociations OMC dans le cadre du cycle de Doha, un nombre croissant d'accords de libre-échanges est signé dans le monde : il s'agit à la fois d'une opportunité (Japon) et d'une menace (Mercosur, CETA, Australie et NZ...)



- Face à la crise, les ministres de l'Agriculture du G20 ont appelé à des mesures d'urgence respectant les règles de l'OMC (sans créer de barrières inutiles au commerce ou des distorsions de la chaîne d'approvisionnement globale). Les ministres ont rappelé l'importance d'assurer un flux continu de nourriture, de produits, d'intrants essentiels à la production agricole et alimentaire et la nécessité de poursuivre leur coopération au sein des instances internationales afin de renforcer la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale.

## NOS DEMANDES

### REVOIR LES CONDITIONS DES ECHANGES MONDIAUX :

- Reconnaître une spécificité du secteur agricole et agroalimentaire
- Renforcer le droit à la sécurité alimentaire de tous les pays par la production locale et l'accès aux denrées alimentaires du marché
- Améliorer la transparence des marchés volume-Prix (AMIS)
- Améliorer les clauses de sauvegardes agricoles de l'OMC pour assurer la souveraineté alimentaire ;
- Prendre en compte le cadre de mise en application de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable dans la politique commerciale européenne.
- Continuer les actions d'appui à l'export pour le secteur agricole et agroalimentaire notamment dans le cadre des actions menées par la *Team France Export* (Marque Taste France, valorisation de la qualité française à l'étranger, appui et information sur les démarches administratives, guichets uniques, etc.).



### Une évidence trop souvent oubliée



Dans son livre « Notre agriculture est en danger, ce qu'il faut faire » - Editions Tallandier - Xavier BEULIN avait synthétisé une position constante de la FNSEA depuis 1950 en faveur de plus d'Europe : « Nous réclamons une Europe qui nous soutienne, nous guide, et protège l'acte de production. (...) Les agriculteurs ont été les premiers, et pendant des décennies, les plus fidèles soutiens de la construction européenne. (...) Il nous faut reconstruire la confiance, redonner du sens et de la visibilité au projet européen ».

### Une harmonisation européenne insuffisante



Les exploitations agricoles qui ne sont pas, par nature, délocalisables, subissent des niveaux de charges très différents.

#### ➤ Distorsion de concurrence en matière salariale

Des écarts existent aujourd'hui au sein même de l'Union européenne et de la zone euro.

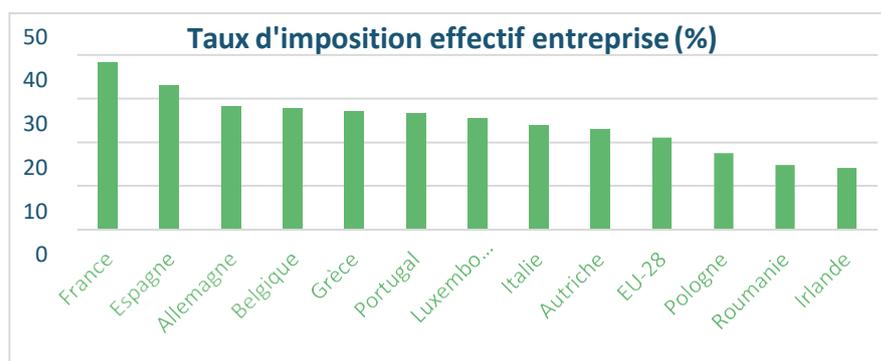
Tableau comparatif production de légumes (2019)				
2019	Salaires brut horaire	Total charges sociales	Coût horaire total employeur	Surcoût pour l'entreprise maraîchère française
France				
Base SMIC au 01/01/19				
Nouvelle réduction de charges TODE	10,03 € + 10 % congés payés (11,32 €)	5,74 % employeur	11,97 €	
Allemagne				
Dispositif travaux saisonniers < 70 jours / 12 mois	9,19 €	Exonération totale	9,19 €	+ 2,78 €/h soit + 30 %
Italie				
	6 €	25 %	7,60 €	+ 4,37 €/h soit + 58 %
Espagne				
Salaires minimum province de Heuva	6,21 €	27 %	7,88 €	+ 4,09 €/h soit + 52 %
Belgique				
	8,89 €	Forfait de 7,48 € / jr	9,82 €	+ 2,15 €/h soit + 22 %
Pays-Bas				
	9,11 € + 8 % congés payés (9,34 €)	18,22 %	11,04 €	+ 0,93 €/h soit + 8,4 %
Abattements en fonction de l'âge, exemple pour un salarié âgé de 18 ans				
	4,33 € + 8 % congés payés (5,12 €)	18,22 %	6,05 €	+ 5,92 €/h soit + 98 %

Le surcoût salarial pour une entreprise maraîchère française, en comparaison à des entreprises allemandes et espagnoles est de respectivement 30 % et 52 %

source : Légumes de France

#### ➤ Distorsion de concurrence en matière fiscale

- La **fiscalité** constitue un élément incontournable dans la gestion et le développement des entreprises agricoles ainsi que dans leur transmission.
- Sur l'ensemble de la période 2011-2018, la fiscalité des entreprises agroalimentaires s'est alourdie de plus de 1 milliard d'euros.



Source : Commission européenne 2015 - Données ensemble des entreprises, non significatif pour le secteur agricole, mais illustratif de la problématique

➤ **Distorsion de concurrence en matière de normes de production**

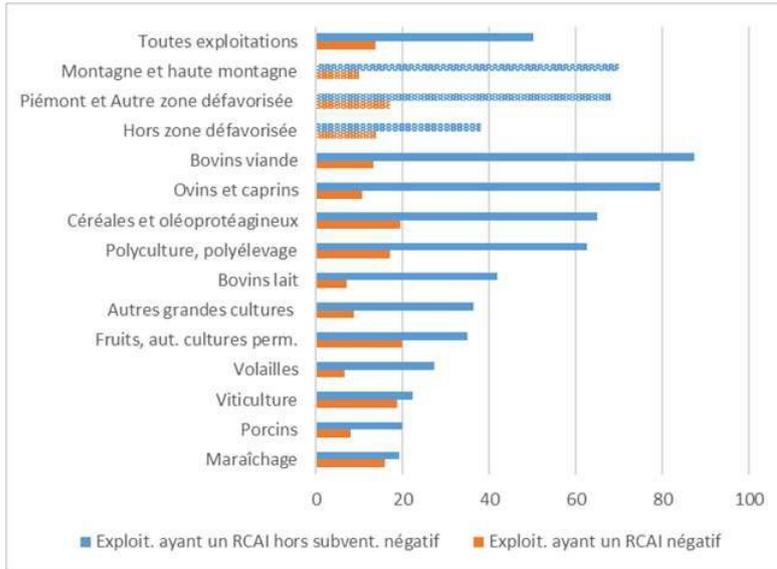
- Déficit en aménagements hydro-agricoles. La surface irriguée en France stagne, alors qu'elle représente moins de 6 % de la surface agricole utile, au 9<sup>e</sup> rang de l'UE.
- L'existence de 3 zones différenciées d'autorisation de mise en marché d'au sein de l'UE induit des distorsions. A titre illustratif, pour la culture du poireau, la France ne dispose d'aucun insecticide couvrant l'usage de lutte contre les mouches mineuses alors que les producteurs belges en ont 4 (Spinosad, Lambda-cyhalothrine, Deltaméthrine, Abamectine).



**Une PAC à la hauteur des ambitions du secteur**

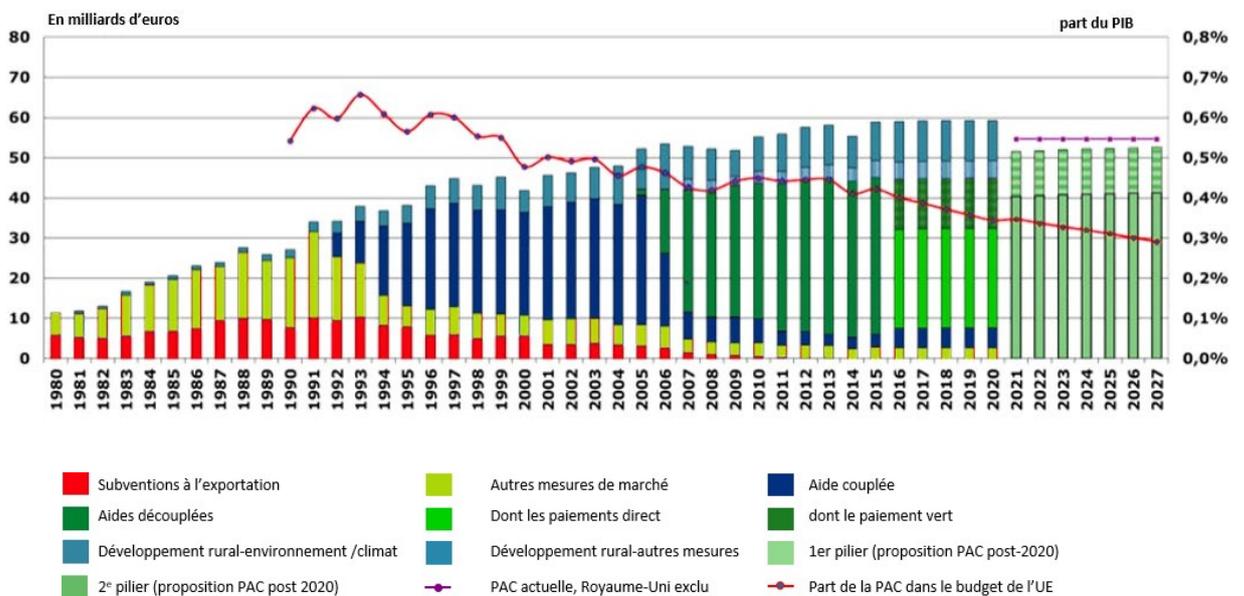
➤ **La PAC ne cesse d'être sous pression budgétaire depuis 1992**

- En France, sans les subventions, 50 % des exploitations auraient un RCAI négatif.



Part des exploitations ayant un RCAI négatif, avec et hors subventions d'exploitation, par orientation (%)

- En 20 ans, la part du budget consacré à la PAC a été en réduction de 0,45 % à 0,3 % du PIB de l'UE



Source: EC-DG AGRI.  
Note: Budget figures are actual until budget year 2016, programmed from 2017-2020, and based on the MFF proposal for 2021-2027.

- Les outils de régulation des marchés ont été démantelés au fil des réformes de la PAC. Ils ont perdu de leur efficacité.

## NOS DEMANDES

### L'AGRICULTURE EUROPEENNE A BESOIN D'UNE PAC FORTE

- Dotée d'un budget à la hauteur des ambitions
- Disposant d'outils de régulation rénovés et renforcés.

### ALLER VERS UNE COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES

- La France ainsi que l'Union européenne doivent assurer une **cohérence entre leur politique environnementale et climatique et leur politique commerciale, en particulier agricole**, afin d'éviter les distorsions de concurrence :
  - Mettre en place le mécanisme d'inclusion carbone aux frontières ;
  - Mettre en place des clauses de sauvegardes efficaces et qui puissent être activées très rapidement par la Commission européenne ;
  - Eviter la superposition d'Accords de Libre-Echange (ALE) dont les impacts négatifs sont exponentiels ;
  - Mettre en place des mesures-miroirs entre les ALE et les réglementations européennes afin d'éviter les distorsions induites par les accords de libre-échange ;
  - Mettre en œuvre la loi EGAlim, et son article 44, qui interdit de proposer à la vente ou de distribuer gratuitement des produits ne respectant pas des standards européens.
- De véritables études d'impact sur les enjeux économiques de la production agricole doivent être réalisées avant toute mise en œuvre de nouvelles politiques. Celles-ci ne doivent pas conduire à la décroissance de la production agricole européenne. Ce point est particulièrement important dans les stratégies à venir de la Commission européenne « De la fourche à la table » ou « Biodiversité », qui ne doivent pas réduire les capacités de production et la souveraineté alimentaire de l'Union européenne.

### RENFORCER LE ROLE DE L'UNION EUROPEENNE

- **L'Union européenne doit disposer d'un Budget renforcé. A l'heure actuelle, certains Etats membres veulent limiter le budget à 1 % du PIB européen ;**
- Plus d'Europe, c'est aussi **repenser le rôle des institutions** et le renforcement de l'Union politique grâce à un véritable système de responsabilité démocratique, de légitimité et de renforcement des institutions (Gouvernement de la zone Euro).
- Un **Plan Juncker** à améliorer. Selon la cour des comptes, le financement d'1/4 des dossiers financés ne correspond pas à la cible initiale du plan : projets peu innovants, investissements déjà réalisés ou entreprises n'ayant pas de difficultés d'accès aux financements classiques



# LES PROPOSITIONS



*L'objectif d'atteindre une indépendance et une souveraineté alimentaire est réalisable. Cependant, c'est un chantier de longue haleine qui va nécessiter du courage politique, et va impliquer toute une génération d'agriculteurs. Notre travail, à la FNSEA, sera de porter ce projet. Mais nous ne pourrons pas l'effectuer seuls. D'autres acteurs doivent y prendre toute leur part : l'État, les consommateurs, les filières, la grande distribution mais aussi la recherche et développement, l'innovation numérique... Ce chantier doit être lancé sans plus attendre.*



# Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire

## Nos propositions

A  
X  
E  
1

### PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE VIVRE DE LEUR METIER

- ⇒ Par la mise en œuvre des EGA afin de favoriser la contractualisation et mener des politiques de long terme
- ⇒ Par un partage de la valeur qui permet de tenir compte des coûts de production français

#### NOS DEMANDES :

- Pas de remise en cause de la Loi EGAim : prolongation du dispositif SRP/Promos ;
- Poursuite des contrôles et sanctions concernant les pratiques de l'aval de la chaîne ;
- Respect des indicateurs de coût de production dans les contrats ;
- Transparence sur les marges de chaque maillon, y compris pendant la crise (OFPM).

A  
X  
E  
2

### FAVORISER L'ORIGINE FRANCE

- ⇒ Par des dispositifs réglementaires et législatifs qui évolue en faveur d'une plus grande transparence de l'origine France :
- ⇒ Par une accélération des évolutions réglementaires nationales et européennes

#### NOS DEMANDES :

- Pousser l'expansion de l'expérimentation française dans le cadre de la stratégie Farm to Fork de la Commission européenne, en vue d'aller plus loin dans les démarches visant à renforcer l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires
- Soutenir une approche réglementaire au motif que le respect de la Loi est plus facilement contrôlable et sanctionnable qu'une publicité ou un étiquetage qui serait jugé trompeur
- UE : Instaurer sur l'ensemble des produits frais comme transformés, une obligation de préciser l'origine des matières premières principales, quel que soit le circuit de commercialisation (RHF ou vente au détail)
- Renforcer la lutte contre la fraude alimentaire, en renforçant la traçabilité et en maintenant les sanctions existantes à ce sujet.

A  
X  
E  
2

### RENFORCER LE TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS

- ⇒ Par l'installation de nouveaux agriculteurs pour maintenir une agriculture dynamique qui participe à l'attractivité des territoires

#### NOS DEMANDES :

- Faciliter l'accès au foncier aux jeunes agriculteurs en régulant mieux les mutations foncières ;
- Encourager financièrement et fiscalement les cédants sans successeur à transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur ;
- Aider aux reconversions professionnelles en cours de carrière tant pour ceux qui sortent de l'agriculture que pour ceux qui y entrent ;
- Rendre les aides à l'installation de l'Etat et des collectivités cohérentes et complémentaires sur les territoires pour soutenir tous les porteurs de projets qui suivent un accompagnement ;
- Assurer la gratuité de l'instruction du dossier du candidat agriculteur pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

⇒ **Par la préservation d'un bon maillage territorial des industries agroalimentaires permettant aux productions agricoles d'avoir des débouchés et faire des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) une opportunité pour encourager les filières régionales**

#### **NOS DEMANDES :**

##### **Réorienter nos politiques publiques :**

- En confortant et en (re)construisant des filières sur le territoire par une politique d'investissement et de compétitivité (notamment via des baisses de charges) qui s'appuie sur la recherche et l'innovation sur l'ensemble des maillons des filières et notamment la logistique et les capacités de stockage.
- En tirant meilleur parti d'une interaction plus forte et cohérente entre l'Etat et les collectivités territoriales (Régions notamment) dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement ou de recherche et développement.

##### **Exemples d'investissements à conduire dans les filières :**

- Réduire le déficit sur les Matières Premières Riches en Protéines (MRP) et les protéagineux ;
- Répondre à la demande diversifiée des acheteurs de céréales, par des investissements en matière d'infrastructures ;
- Rétablir un maillage cohérent du territoire en abattoirs de proximité, et des outils de découpe modernisés.

⇒ **Par le développement de l'emploi**

#### **NOS DEMANDES :**

- Amplifier le mouvement de fiscalisation du financement de la protection sociale afin d'alléger le financement basé sur le travail (cotisations employeurs et salariés).
- Dans l'attente,
  - Amplifier et pérenniser la dégressivité de l'allègement de charges patronales pour les employeurs de travailleurs saisonniers (anciennement TODE) à 1,25 SMIC.
  - Amplifier l'allègement de charges patronales pour les salaires compris entre 1,2 et 1,6 SMIC.
- Faciliter l'intégration des travailleurs étrangers et migrants pour pallier les difficultés de recrutement ;
- Adapter la réglementation sur les contrats courts issue de la réforme de l'assurance chômage ;
- Décloisonner l'accès aux dispositifs présents sur les territoires en faveur de l'insertion vers l'emploi ;
- Renforcer les relations écoles (collèges, lycées, universités) / entreprises en promouvant leurs partenariats ;
- Promouvoir l'enseignement agricole, vecteur essentiel de la dynamique des territoires ruraux ;
- Développer la formation à distance.

## **PRESERVER LES MOYENS DE PRODUCTION POUR UN AGRICULTURE COMPETITIVE**

### ⇒ Par la protection des terres agricoles

#### **NOS DEMANDES :**

- Améliorer la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme ;
- Classer systématiquement les biens à vocation agricole en zones A des PLU ;
- Réévaluer strictement, lors de la création ou la révision des PLUi et des SCoT, les zones à urbaniser nécessaires aux besoins réels ;
- Renforcer les CDPENAF ;
- Renforcer la compensation agricole collective : ce dispositif doit être réellement intégré dans la logique éviter, réduire, compenser.

### ⇒ Par l'encouragement des projets agricoles par l'investissement : exemple de l'eau

#### **NOS DEMANDES :**

- Mobiliser les responsables politiques en faveur de la gestion de la ressource en eau (stockage, transfert et REUT), afin de contribuer à un débat apaisé dans les territoires, et en visant une augmentation de l'offre en eau face à des épisodes de sécheresse toujours plus fréquents ;
- Relancer et sécuriser juridiquement des projets de mobilisation de ressources d'eau conduits dans les territoires et des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau ;
- Mettre en œuvre des mesures en faveur du déploiement des projets de réutilisation des eaux usées ;
- Mobiliser des moyens financiers publics à la mobilisation de ressources en eau et à l'irrigation durable, tant aux niveaux européens que français ;
- Mettre en place des contrats de prestation de services environnementaux autour de l'apport du stockage de l'eau et de l'irrigation à la préservation des milieux.

### ⇒ Ne pas laisser les agriculteurs sans alternative : exemple de la santé des plantes

#### **NOS DEMANDES :**

- Pas d'interdiction sans solution
- Amplifier la recherche et l'expérimentation de solutions innovantes pour la santé des végétaux
- Accompagner les agriculteurs dans l'appropriation de nouvelles solutions et la prise de risque
- Aider à l'investissement en nouveaux matériels de pulvérisation de précision.
- S'appuyer sur l'engagement des acteurs agricoles
- Renforcer la communication sur la santé des végétaux et son importance auprès des citoyens et consommateurs afin d'en faire comprendre les enjeux

⇒ Soutenir la recherche et l'innovation

**NOS DEMANDES :**

- **Défendre les marchés stratégiques** tels que **l'agriculture et l'élevage de précision et l'agroéquipement, le biocontrôle animal et végétal, les carburants durables**, la recherche et l'amélioration génétique ou encore la production de protéines, en soutenant les projets structurants pour la filière.
- **Défendre le principe d'innovation et protéger les expérimentations** autorisées face aux actions de dégradation (ex : faucheurs volontaires).
- **Renforcer le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche** pour les PME/TPE ou pour certains secteurs sur lesquels des efforts particuliers d'innovation doivent être accentués (biocontrôle, robotisation agricole, numérique...).
- **Lever les freins à l'innovation pour la production agricole :**
  - financer la prise de risques lors des changements de systèmes dans les exploitations ;
  - sécuriser un cadre juridique en faveur des nouvelles techniques de sélection (mutagenèse ciblée, édition génomique...);
  - développer la vulgarisation scientifique permettant aux innovations en agriculture d'être mieux comprises.
- **Accompagner la transition vers le numérique**, permettant à la fois de gagner en compétitivité économique et de minimiser l'impact environnemental et de répondre aux besoins d'information du consommateur.

**PARTICIPER AUX ECHANGES MONDIAUX**

⇒ Revoir les conditions des échanges mondiaux

**NOS DEMANDES :**

- Reconnaître une spécificité du secteur agricole et agroalimentaire
- Renforcer le droit à la sécurité alimentaire de tous les pays par la production locale et l'accès aux denrées alimentaires du marché
- Améliorer la transparence des marchés volume-Prix (AMIS)
- Améliorer les clauses de sauvegardes agricoles de l'OMC pour assurer la souveraineté alimentaire ;
- Prendre en compte le cadre de mise en application de l'Accord de Paris, (climat et sécurité alimentaire) et les objectifs de développement durable dans la politique commerciale européenne ;
- Renforcer les actions d'appui à l'export pour le secteur agricole et agroalimentaire notamment dans le cadre des actions menées par la Team France Export (Marque Taste France, valorisation de la qualité française à l'étranger, appui et information sur les démarches administratives, guichets uniques, etc.).

**NOS DEMANDES**

**L'AGRICULTURE EUROPEENNE A BESOIN D'UNE PAC FORTE**

- Dotée d'un budget à la hauteur des ambitions
- Disposant d'outils de régulation rénovés et renforcés.

**ALLER VERS UNE COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES**

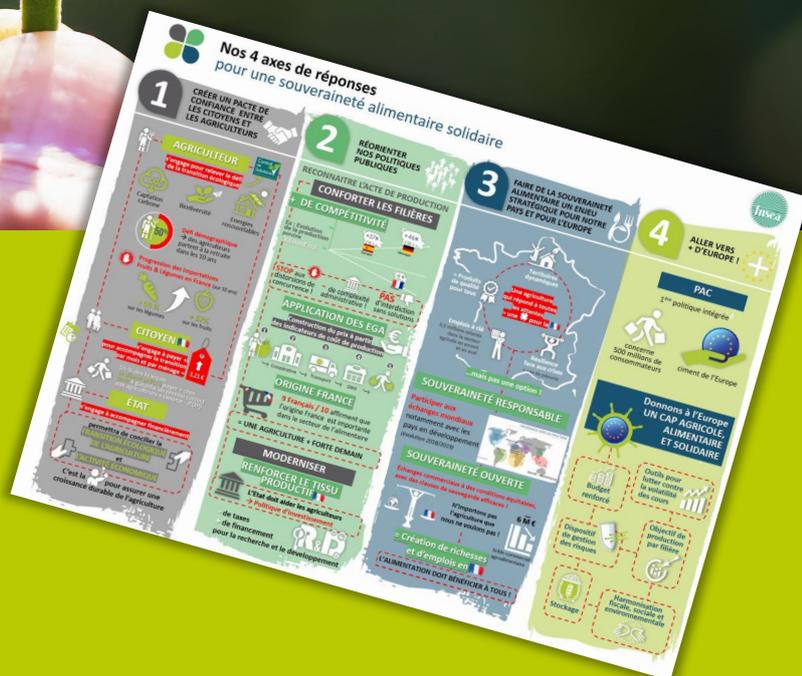
- La France ainsi que l'Union européenne doivent assurer une **cohérence entre leur politique environnementale et climatique et leur politique commerciale, en particulier dans le domaine agricole**, afin d'éviter les distorsions de concurrence :
  - Mettre en place le mécanisme d'inclusion carbone aux frontières ;
  - Mettre en place des clauses de sauvegardes efficaces et qui puissent être activées très rapidement par la Commission européenne ;
  - Eviter la superposition d'Accords de Libre-Echange (ALE) dont les impacts négatifs sont exponentiels ;
  - Mettre en place des mesures-miroirs entre les ALE et les réglementations européennes afin d'éviter les distorsions induites par les accords de libre-échange ;
  - Mettre en œuvre la loi EGAlim et son article 44, qui interdit de proposer à la vente ou de distribuer gratuitement des produits ne respectant pas des standards européens.
- Systématiser la réalisation de véritables études d'impact sur les enjeux économiques et sociaux de la production agricole avant toute mise en œuvre de nouvelles politiques environnementales et sanitaires.

**RENFORCER LE ROLE DE L'UNION EUROPEENNE**

- L'Union européenne doit disposer d'un Budget renforcé pour répondre aux ambitions de souveraineté alimentaire, industrielle et technologique ;
- Repenser le rôle des institutions et le renforcement de l'Union politique grâce à un véritable système de responsabilité démocratique, de légitimité et de renforcement des institutions ;
- Améliorer le Plan Juncker.



# L'INFOGRAPHIE QUI RÉSUME



## Nos 4 axes de réponses pour une souveraineté alimentaire solidaire :

- S'appuie sur une agriculture pour assurer une croissance durable : Axe 1
- C'est d'abord conforter l'acte de production en France : Axe 2
- Ce n'est pas le repli sur soi ou le rejet des échanges mais une chance pour la France : Axe 3
- Doit être portée au niveau européen : Axe 4

